

DEPARTEMENT DU CHER
DIRECTION DE LA STRATÉGIE FINANCIÈRE ET DE
L'EXÉCUTION BUDGÉTAIRE
Service contrôle et qualité comptable

lère commission

1

Réunion du 13 juin 2016
n° 15513

PRÉPARATION BUDGÉTAIRE ET STRATÉGIE FINANCIÈRE

FINANCES

COMPTE DE GESTION ET COMPTE ADMINISTRATIF 2015
DU BUDGET PRINCIPAL

SOMMAIRE

INTRODUCTION	page 3
Partie 1 : Les finances départementales sous une tension renforcée	page 12
1.1. Des ressources de fonctionnement stables voire figées	page 12
1.2. Des dépenses de fonctionnement contenues grâce aux efforts de gestion entrepris	page 22
1.3. L'effet ciseaux qui s'accroît entre les dépenses et les recettes de gestion	page 28
Partie 2 : Présentation générale du compte administratif 2015	page 32
2.1. Des prévisions budgétaires ajustées en fin d'exercice	page 32
2.2. L'exécution du budget avec des restes à réaliser en hausse	page 33
Partie 3 : Chiffres clés du compte administratif 2015	page 35
3.1. La section de fonctionnement	page 35
3.2. La dette et la détermination de l'autofinancement	page 43
3.3. La section d'investissement	page 47
3.4. Le résultat de l'exercice et le résultat cumulé	page 54
CONCLUSION	page 55

INTRODUCTION

L'environnement socio-économique a été particulièrement éprouvant pour les collectivités locales en 2015 et notamment pour les départements.

Au plan national, le Gouvernement, dans son scénario macroéconomique lié au programme de stabilité, a établi un plan de réduction des dépenses publiques de 50 milliards d'euros sur les exercices 2015, 2016, et 2017.

Pour 2015, à cette mesure de ralentissement des dépenses, est venue s'ajouter la baisse de 1,5 milliard d'euros de la Dotation Globale de Fonctionnement (DGF) déjà appliquée en 2014.

L'impact de cette ponction (12,5 milliards entre 2014 et 2017) sur les finances des collectivités équivaut à près de la moitié (43 %) de l'épargne brute totale des collectivités de 2013. Pour les départements, strate la plus touchée après les communes de plus de 50 000 habitants, l'impact s'élève à 51,9 %¹.

Les finances locales étant assises sur des ressources propres et des transferts de l'État, les départements doivent s'adapter au mieux pour affronter ce plan national de réduction continue de la dépense publique. Mais vu le contexte, les collectivités devront, a minima, ramener les dépenses de gestion à hauteur de l'inflation et baisser de 30 % les investissements locaux. Il s'agit d'un scénario qui ne tient pas compte de la situation financière particulière des départements où les mesures devront être plus importantes.

Ainsi, l'étude de conjoncture de la Banque Postale fin 2015 confirme une nouvelle dégradation de la situation financière des collectivités locales avec :

- *une baisse significative de l'épargne brute pour la 4ème année consécutive de l'ordre de -4,5 % en 2015 en raison d'une faible hausse des recettes de fonctionnement (+0,6 %) et malgré un net ralentissement de la croissance des dépenses de fonctionnement (+1,8 %) tout niveau de collectivités confondu,*

- *une chute des dépenses d'investissement des collectivités locales de -6,2 % en 2015, sachant qu'elles ont déjà connu une forte baisse en 2014 à hauteur de -8,8 %.*

Plus préoccupant encore, l'épargne nette, qui traduit réellement les moyens disponibles aux collectivités pour investir une fois l'annuité de la dette remboursée, se dégrade davantage.

*Sur la **situation financière des départements**, la Cour des comptes dans son rapport sur les finances publiques locales du 13 octobre 2015 précise que, dans un contexte de dégradation progressive des équilibres financiers des départements, certains risquent de se retrouver dans l'incapacité prochaine d'équilibrer leur budget avec notamment la croissance continue des Allocations Individuelles de Solidarités et la hausse du chômage qui entraînent une croissance continue des dépenses locales.*

¹ Rapport d'information de la délégation sénatoriale aux collectivités territoriales et à la décentralisation : L'évolution des finances locales à l'horizon 2017 (tome 1)

Dans ce contexte de baisse des dotations de l'État, de croissance des dépenses de fonctionnement plus rapide que les produits en raison de la hausse continue de leurs dépenses sociales, et d'absence de maîtrise des recettes fiscales aggravée par la volatilité des DMTO et de la CVAE, les dispositifs de la loi de finances ne pourront suffire à compenser la dynamique des allocations individuelles de solidarité.

La situation des départements devient très difficile, et le département du Cher n'échappe pas à cette tendance. Depuis des années, les départements gèrent pour le compte de l'État des allocations individuelles de solidarité : l'Allocation Personnalisée d'Autonomie (APA), la Prestation de Compensation du Handicap (PCH) et le Revenu de Solidarité Active (RSA). Alors que le nombre de bénéficiaires de ces allocations augmente, d'année en année, le département ne perçoit pas de compensation suffisante pour les financer.

Le reste à charge total des départements pour financer l'ensemble des allocations individuelles de solidarité est évalué à 7,2 milliards d'euros en 2014. Avec une augmentation du budget du RSA de 10 % en un an, le besoin à court terme est « de 740 millions d'euros, juste pour couvrir l'augmentation du RSA entre 2014 et 2015. L'année dernière encore, les dépenses de RSA ont représenté 9,7 milliards d'euros, dont seuls les deux tiers compensés par l'État : 6,4 milliards.

A cause de cet effet ciseau, les départements sont aujourd'hui « dans le rouge ». A tel point que le Gouvernement a dû débloquer 50 millions d'euros pour aider 10 départements de France les plus en difficulté à finir l'année 2015, dont le département du Cher (2,4 M€).

Ces faits se sont déroulés dans un contexte économique de stagnation, contexte qui a une incidence importante sur les finances des départements, qui rappelons le, sont toujours l'amortisseur social de proximité et le principal investisseur local.

Le budget 2015 s'est inscrit pour le Cher, tout comme pour l'ensemble des départements, dans un contexte de hausses et dont l'effet ciseaux continue de croître entre le fort rythme d'évolution des dépenses de fonctionnement et celui, beaucoup plus faible des recettes de fonctionnement, avec un reste à charge des AIS qui pèse lourdement sur le budget. Le reste à charge net du département du Cher, pour financer l'ensemble des AIS est de 5,5 M€ soit une augmentation de 15,66 % par rapport à 2014. Le budget du RSA est en augmentation de 2,9 M€ (+5,83 %), et a été compensé par l'État à 60,8 %.

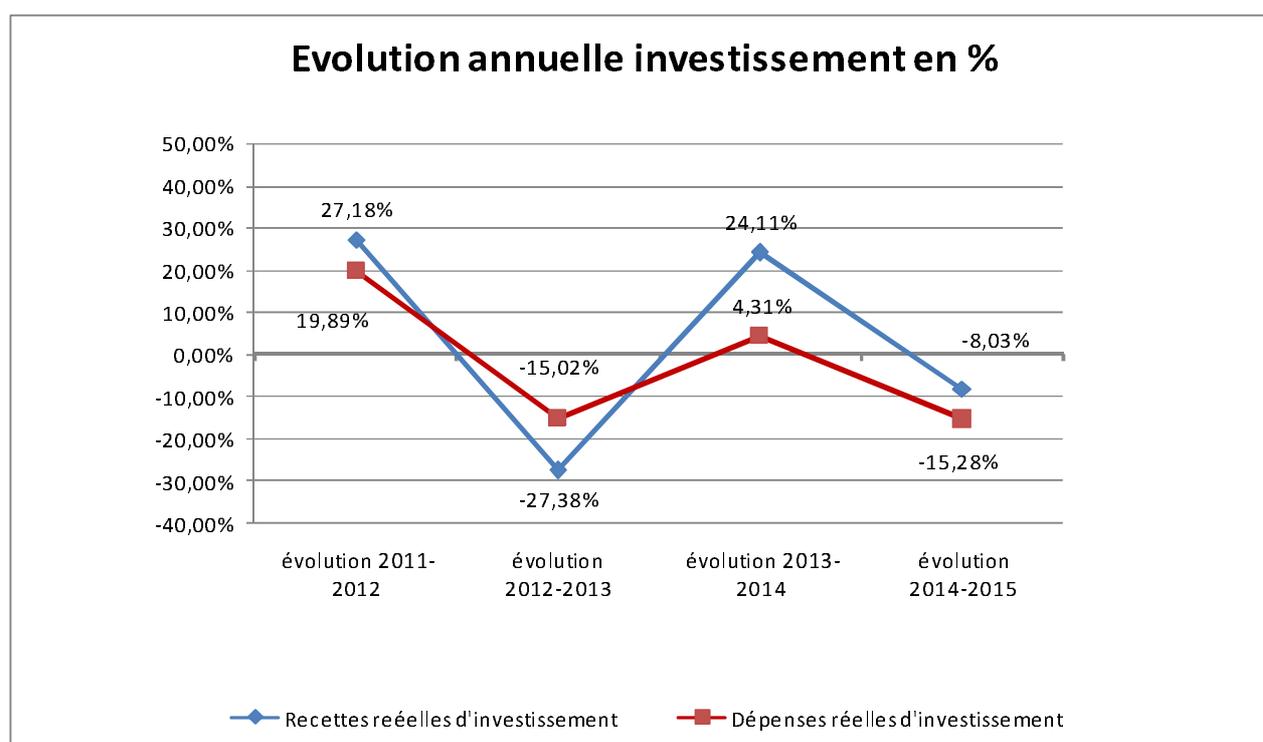
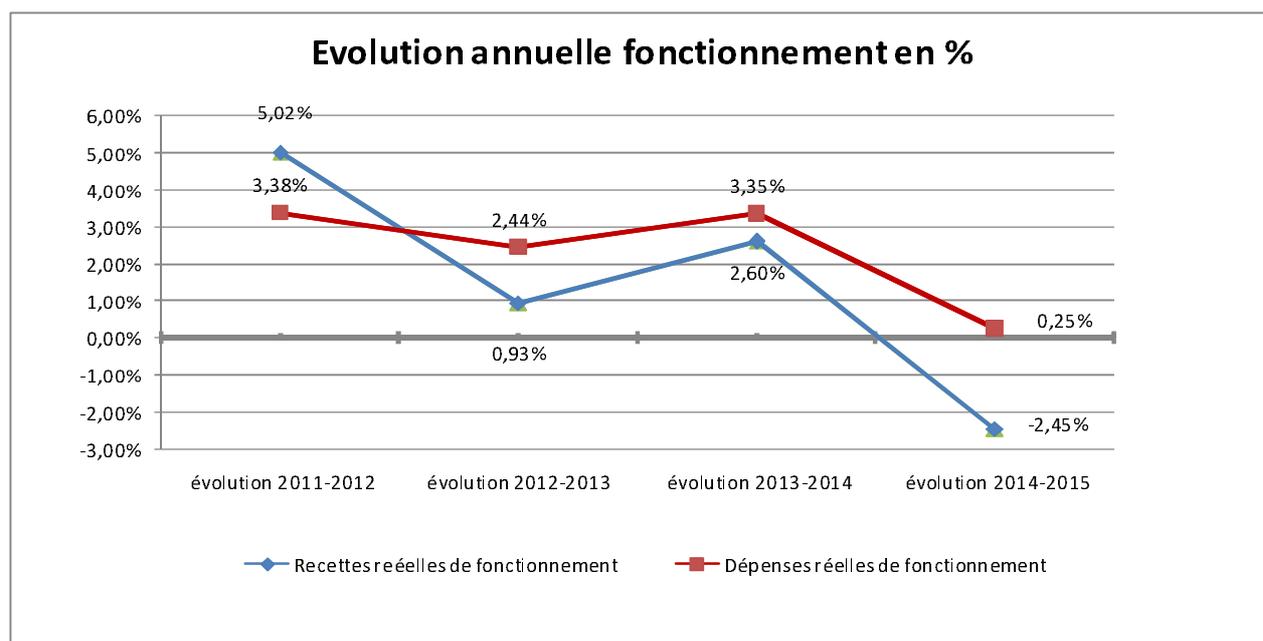
A ce titre, une étape importante est actée pour 2016, à savoir un cycle de travail entre l'exécutif et l'Assemblée des Départements de France (ADF) pour convenir d'une solution de long terme pour 2016 et au-delà.

A ces phénomènes extérieurs, est venu se greffer un acte majeur, à savoir le renouvellement de notre assemblée dans une nouvelle configuration institutionnelle.

Il convient de rappeler que ce compte administratif est le résultat d'un budget primitif voté par la précédente majorité, retravaillé au travers du budget supplémentaire et d'une décision modificative unique. Ainsi, une partie des résultats est issue de choix de gestion qui n'étaient pas les nôtres.

Ainsi, je vous présente le compte administratif du budget principal dans lequel vous commencerez à trouver les lignes de force de notre action : effort de gestion accrue dans tous les secteurs d'activité, optimisation des ressources et des compétences, mais aussi priorité amplifiée à l'investissement local au profit de ce territoire.

Ce compte administratif est donc une étape comptable de transition entre les actions de l'ancienne majorité et les nouvelles orientations que nous souhaitons impulser en terme de gestion et que le budget primitif 2016 a déjà confirmé.



« Conformément à la loi NOTRe du 7 août 2015, le rôle de solidarité et de proximité du département est renforcé. Il conserve l'essentiel de ses compétences :

- l'action sociale, de la petite enfance à l'accompagnement des personnes âgées et handicapées en passant par l'insertion et la lutte contre les exclusions,*
- la construction, l'entretien et l'équipement des collèges,*
- la gestion des routes départementales,*
- l'aménagement numérique du territoire,*
- la culture et le sport,*
- le financement du service départemental d'incendie et de secours (SDIS)*
- la solidarité envers les territoires.*

Le Département est également un partenaire privilégié des communes et des intercommunalités pour le financement de leurs projets (travaux d'équipements, de voirie, de réseaux d'eau et d'assainissement, conseils en matière d'ingénierie territoriale notamment pour les communes les moins peuplées et n'ayant pas des moyens techniques suffisants).

BILAN 2015

Synthèse du compte administratif

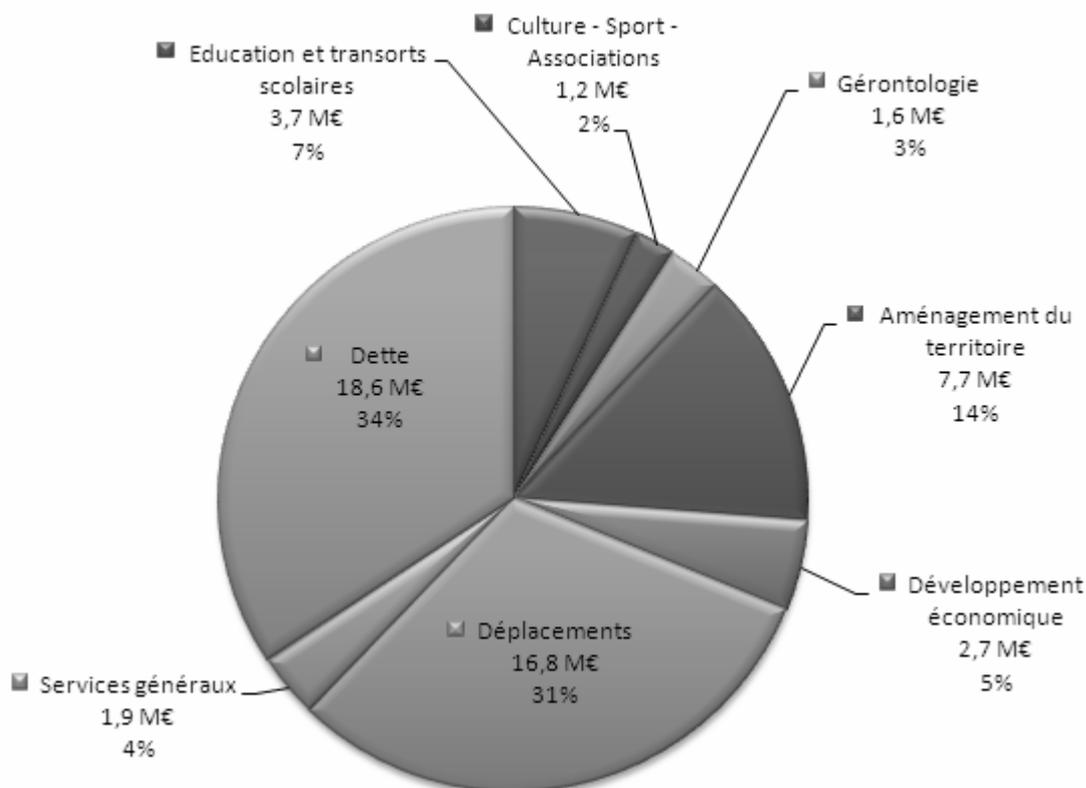
Par politique

REPARTITION DES DEPENSES REELLES PAR POLITIQUE

EN INVESTISSEMENT

Dépenses réelles d'investissement 2015 par politiques	Montant en M€
Éducation et transports scolaires	3,7
Culture - Sport - Associations	1,2
Gérontologie	1,6
Aménagement du territoire	7,7
Développement économique	2,7
Déplacements	16,8
Services généraux	1,9
Dettes	18,6
Total des dépenses réelles d'investissement 2015 (hors réaménagement de la dette)	54,2

Dépenses réelles d'investissement 2015

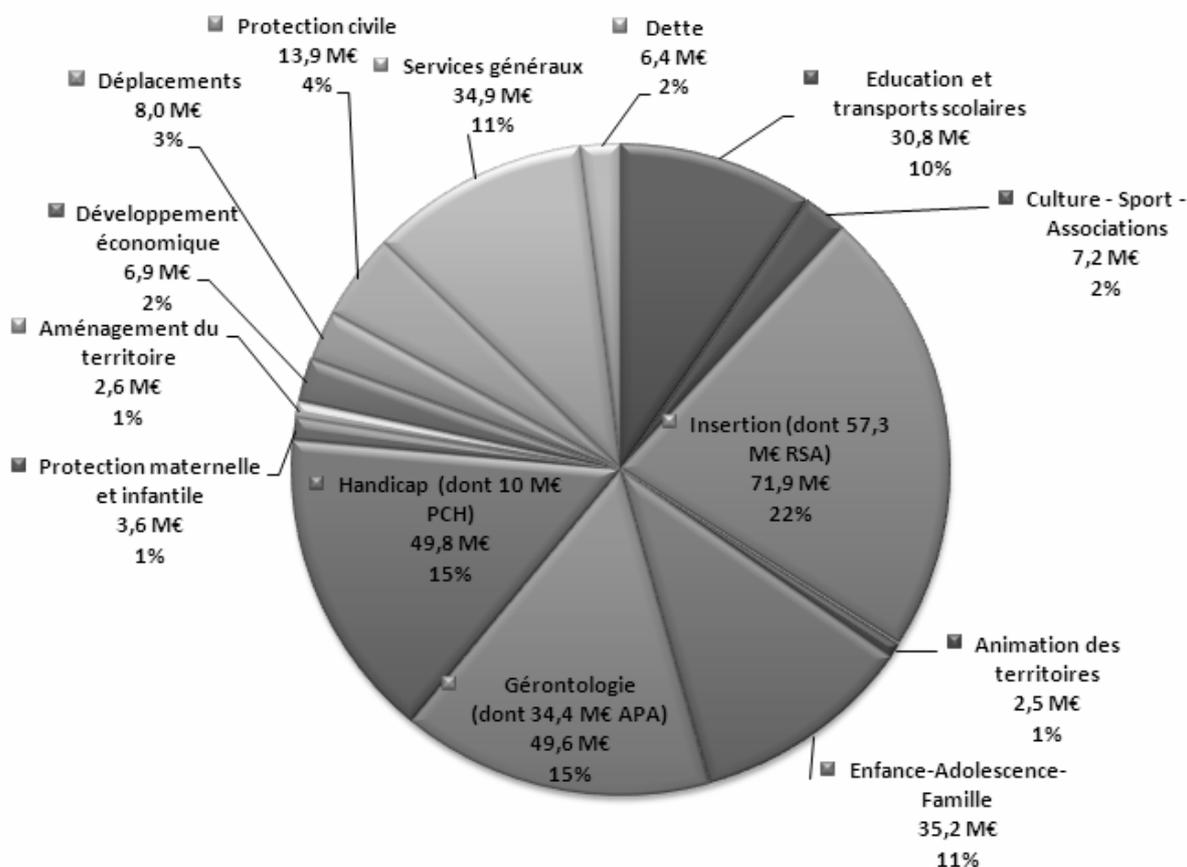


REPARTITION DES DEPENSES REELLES PAR POLITIQUE

EN FONCTIONNEMENT

Dépenses réelles de fonctionnement 2015 par politique	Montant en M€
Éducation et transports scolaires	30,8
Culture - Sport - Associations	7,2
Insertion (dont 57,3 M€ RSA)	71,9
Animation des territoires	2,5
Enfance-Adolescence-Famille	35,2
Gérontologie (dont 34,4 M€ APA)	49,6
Handicap (dont 10 M€ PCH)	49,8
Protection maternelle et infantile	3,6
Aménagement du territoire	2,6
Développement économique	6,9
Déplacements	8,0
Protection civile	13,9
Services généraux	34,9
Dette	6,4
Total des dépenses de fonctionnement 2015	323,3

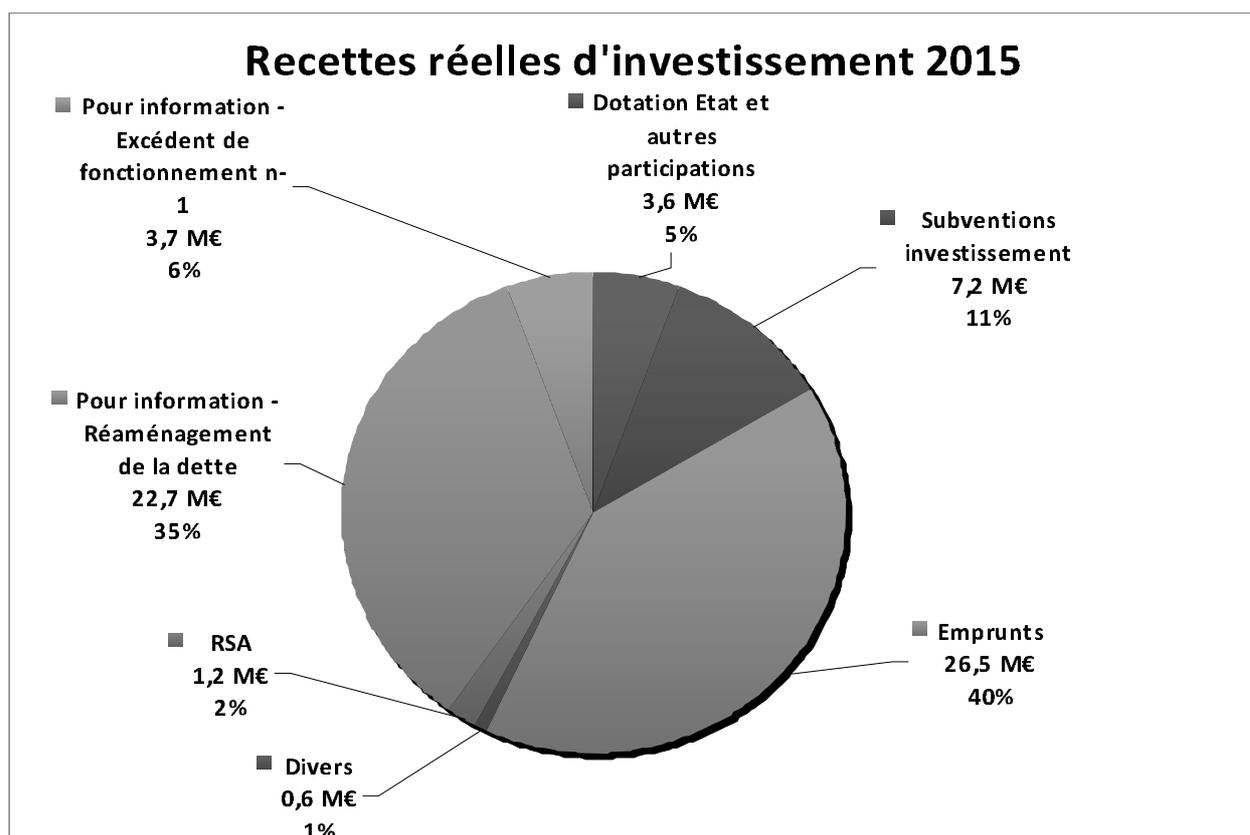
Dépenses réelles de fonctionnement 2015



REPARTITION DES RECETTE REELLES PAR POLITIQUE

EN INVESTISSEMENT

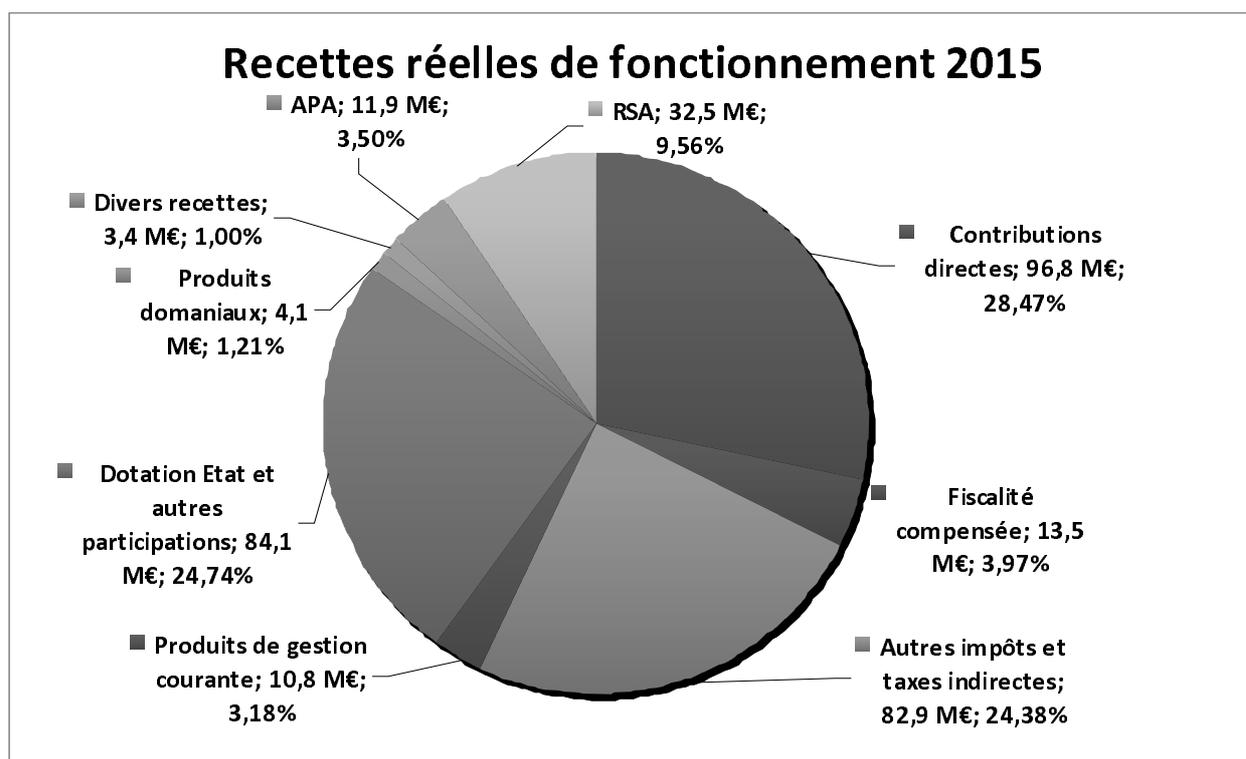
Recettes réelles d'investissement 2015 par politique	Montant en M€
Dotation État et autres participations	3,6
Subventions investissement	7,2
Emprunts	26,5
Divers	0,6
RSA	1,2
Total hors réaménagement de la dette et résultats antérieurs	39,1
<i>Pour information - Réaménagement de la dette</i>	<i>22,7</i>
<i>Pour information - Excédent de fonctionnement n-1</i>	<i>3,7</i>



REPARTITION DES RECETTE REELLES PAR POLITIQUE

EN FONCTIONNEMENT

Recettes réelles de fonctionnement 2015 par politique	Montant en M€
Contributions directes	96,8
Fiscalité compensée	13,5
Autres impôts et taxes indirectes	82,9
Produits de gestion courante	10,8
Dotation État et autres participations	84,1
Produits domaniaux	4,1
Divers recettes	3,4
APA	11,9
RSA	32,5
Total recette réelles de fonctionnement	340,0 M€

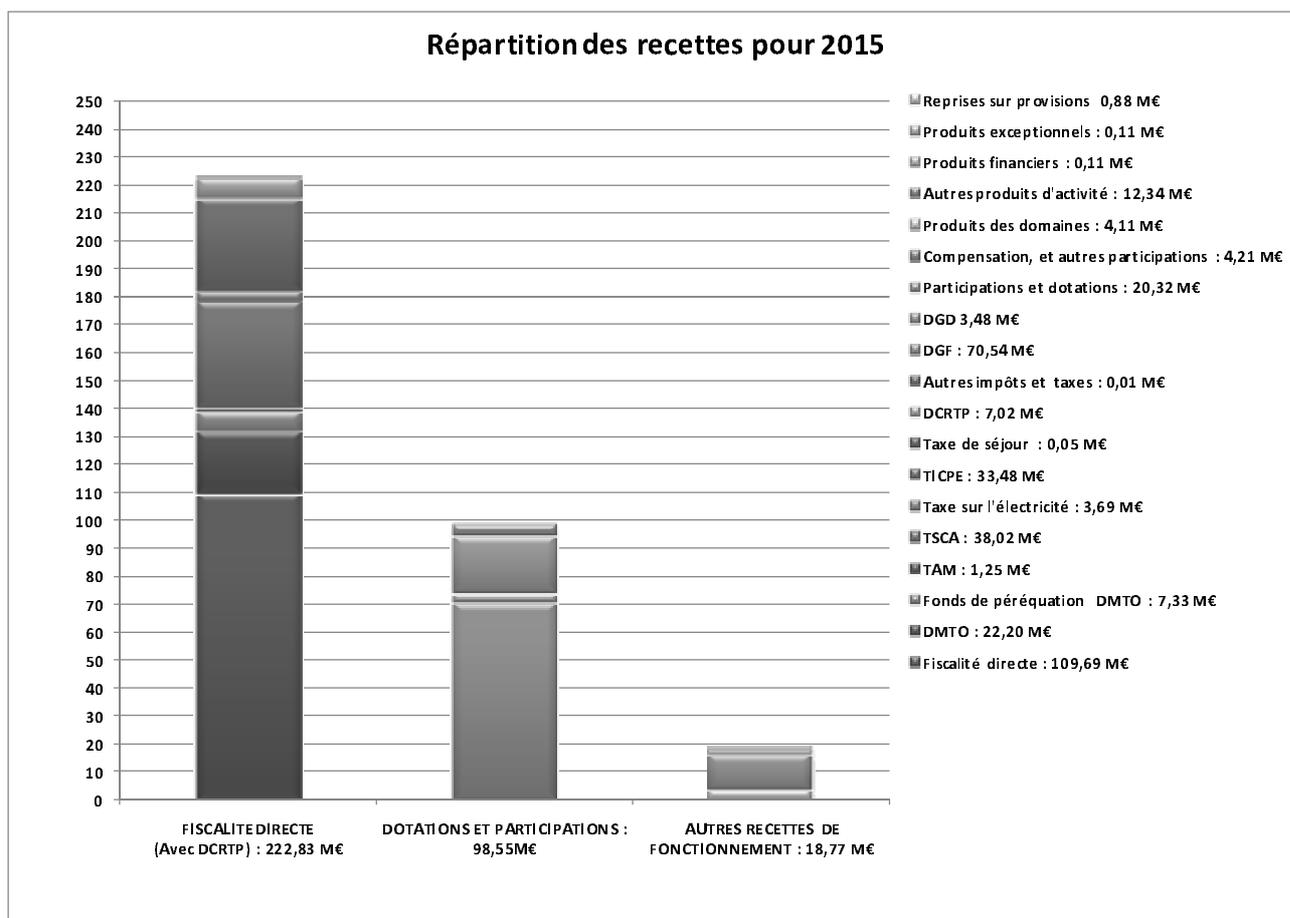


PARTIE 1 : Les finances départementales sous une tension

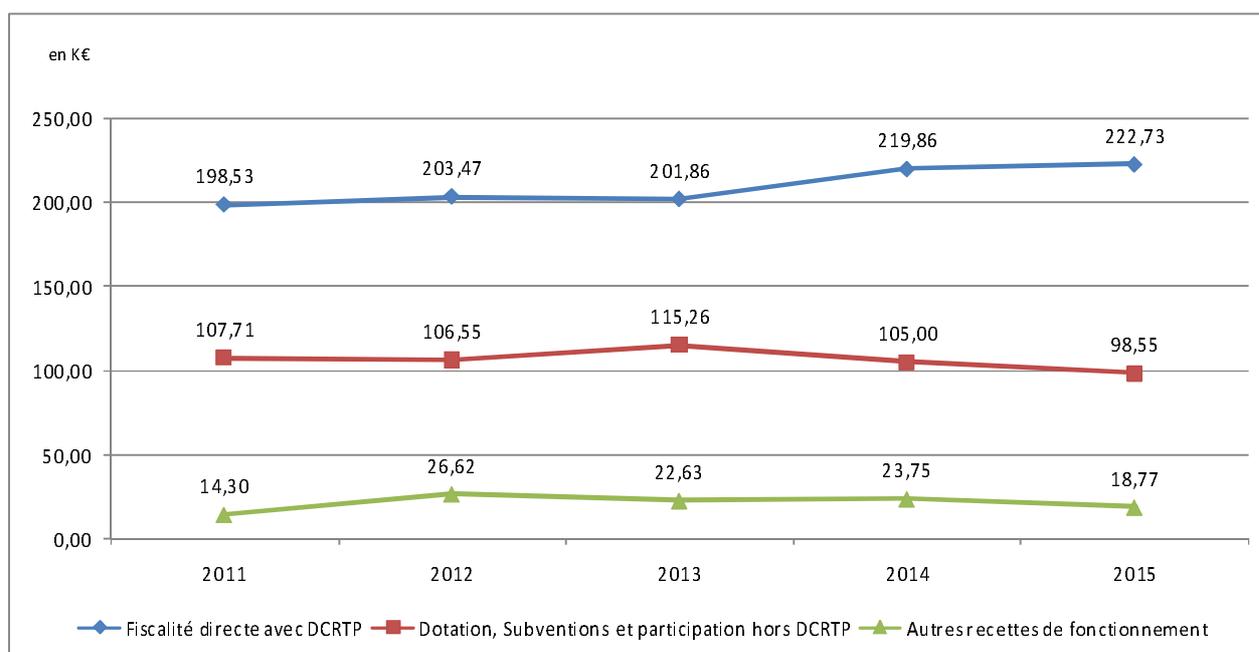
renforcée

1.1 Des ressources de fonctionnement stables voire figées

1.1.1 Des recettes dépendantes des cycles économiques et sans réel dynamisme.



Le Conseil départemental du Cher bénéficie de trois catégories de recettes réelles de fonctionnement, dont le montant s'est élevé en 2015 à 340,06 M€, avec une réalisation effective à hauteur de 94,45 % des montants affichés au budget prévisionnel 2015.



Ces recettes de fonctionnement sont réparties comme suit en 2015, pour le Cher :

- **98,55 M€ de dotations de l'État** représentant 28,98 % des recettes totales.

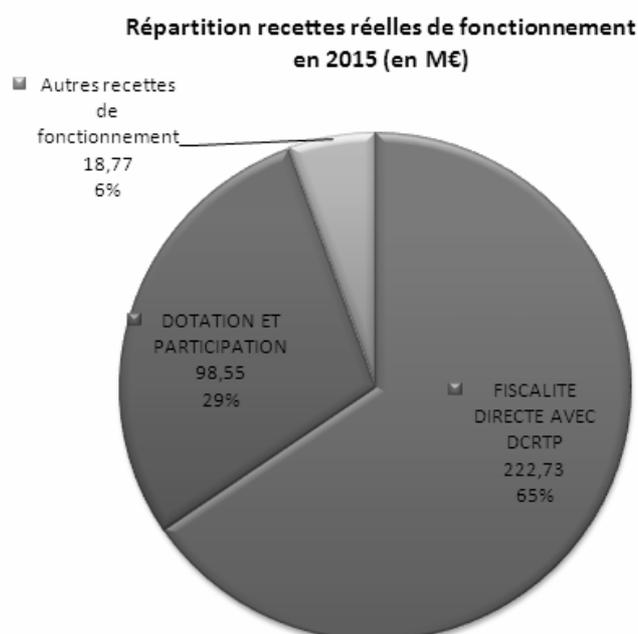
=> Le taux de réalisation sur 2015 est de 97,15 % par rapport aux prévisions du BP sur un montant de recettes attendues de l'ordre de 101 450 495,59 €.

- **222,73 M€ de fiscalité locale** représentant 65,5 % des recettes totales.

=> Le taux de réalisation sur 2015 est de 100,8 % par rapport aux prévisions du BP sur un montant de recettes attendues de l'ordre de 220 965 395 €.

- **18,77 M€ relevant d'autres recettes de fonctionnement** pour 5,52 % des recettes totales.

=> Le taux de réalisation sur 2015 est de 49,89 % par rapport aux prévisions du BP sur un montant de recettes attendues de l'ordre de 37 623 515,26 €.

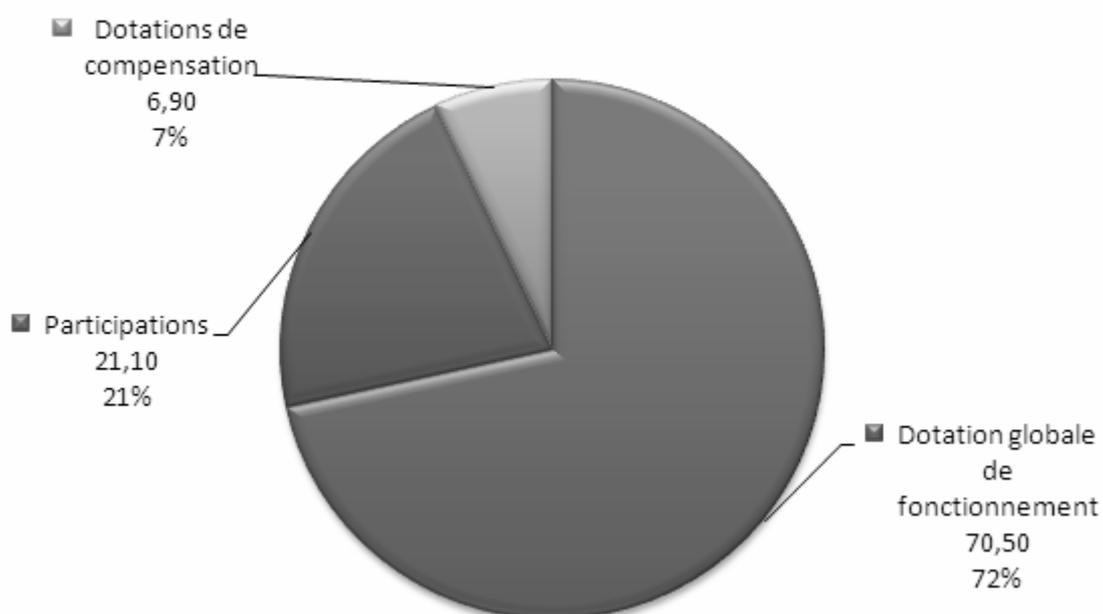


1-1-2 – Des recettes de dotations de l'ETAT en baisse et des participations variables

Il s'agit de concours de l'État versés aux collectivités territoriales, qui sont la forme quantitative la plus importante des transferts financiers dont la collectivité est bénéficiaire.

En 2015, elles s'élèvent pour notre collectivité à 98,5 M€ contre 105,4 M€ en 2014 (soit une baisse de - 6,48 %).

Répartition des dotations et des participations 2015 (en M€)



FOCUS NATIONAL

« Suite à la politique de baisse de ses dotations, l'État a versé 36,6 milliards d'euros en 2015, contre 40,1 milliards d'euros en 2014 aux collectivités ».

Il s'agit notamment des concours financiers suivants :

✚ Dotations et participations (91,6 M€) (1) :

(1) hors DCRTP (dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle) qui entre en compte dans la fiscalité locale, et qui compense l'ancienne taxe professionnelle, elle s'inclue dans la fiscalité locale.

Elles concernent :

- La **dotation globale de fonctionnement** (DGF) qui est la plus importante contribution de l'État aux collectivités, avec **70,5 M€** en 2015 pour notre département, contre 75,6 M€ (soit une baisse de -6,7 %).

- Les versements des **subventions** ou **participations**, d'un montant de **21,1 M€** pour 2015 contre 22,2 M€ en 2014 (soit une baisse de - 4,71 %), reçues par la collectivité de divers tiers :

- soit en vertu de la réglementation,
- soit en exécution de contrats ou conventions,
- ou sur décision unilatérale de la partie versante.

Les **participations CNSA** sont en baisse en 2015 :

- Pour l'APA, un montant de 11,78 M€ sur 2015 a été encaissé, avec une diminution de - 7,31 % par rapport à 2014.
- Pour la PCH et la MDPH, un montant de 3,2 M€ a été encaissé sur 2015, avec une baisse de -6,47 % par rapport à 2014.

Une négociation sur la future convention 2016-2019 avec la CNSA, est actuellement en cours pour une signature avant le 31 décembre 2016.

Le **fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI)**, institué par l'article 37 de la loi de finances pour 2006, s'élève à 2,6 M€ en 2015 pour le Cher, en baisse de - 1,21 % par rapport à 2014.

FOCUS NATIONAL

« Les baisses de dotations actées par l'État et déjà amorcées en 2014 à hauteur de 1,5 milliards d'euros, se sont accentuées sur 2015 à hauteur d'également 1,5 milliards d'euros, sachant que l'objectif est de 11 milliards d'euros d'économies sur le budget de l'État à l'horizon 2017 » (Sources : Association des régions de France).

✚ Dotations de compensation (6,9 M€) :

Elles servent à compenser des transferts de compétences de l'État aux collectivités.

Il s'agit notamment des dotations suivantes :

- dotation générale de décentralisation (DGD), dotation figée à hauteur de 3 477 231 € depuis 2008.
- allocations compensatrices de 3 420 385 €, en compensation des exonérations et des dégrèvements consentis par l'État sur la fiscalité locale.

1-1-3 – Un panier fiscal dynamisé par les recettes de la CVAE

La fiscalité locale du Cher s'élève en 2015 à **222,7 M€** contre 219,8 M€ en 2014 (en hausse de +1,31%).

FOCUS NATIONAL

« Les départements ont bénéficié de deux mesures conjoncturelles qui ont contribué à favoriser une stabilité fiscale :

- Les 2/3 des départements ont utilisé la faculté temporaire qui leur a été attribuée par l'État de relever leur taux de 3,8 % à 4,5 %, au titre des droits de mutation à titre onéreux. Le Cher a adopté par délibération en 2015 un taux à 4,5 %.
- Les départements ont bénéficié de 874 M€ supplémentaires en 2015 grâce au transfert par l'État d'une partie des frais de gestion de la taxe foncière.

Évalué à 6,4 M€ pour le Cher, ce transfert a contribué à assurer des ressources suffisantes, nécessaires au financement des allocations individuelles de solidarité, notamment le RSA qui a fait l'objet d'une revalorisation exceptionnelle dans le cadre du plan de lutte contre la pauvreté et pour l'inclusion sociale ».

1.1.3.1 Le produit fiscal net

Le produit fiscal net s'élève à **132,74 M€** en 2015 contre 130,29 M€ en 2014 (soit une hausse de + 1,88 %).

Il est réparti entre le produit de la taxe sur le foncier bâti, le panier fiscal et les rôles supplémentaires comme suit :

✚ **La taxe sur le foncier bâti** : (TFB - hors rôles supplémentaires), pour un montant de **59,5 M€** en 2015, contre 58,2 M€ en 2014 (soit une augmentation de 2,27 %).

FOCUS NATIONAL

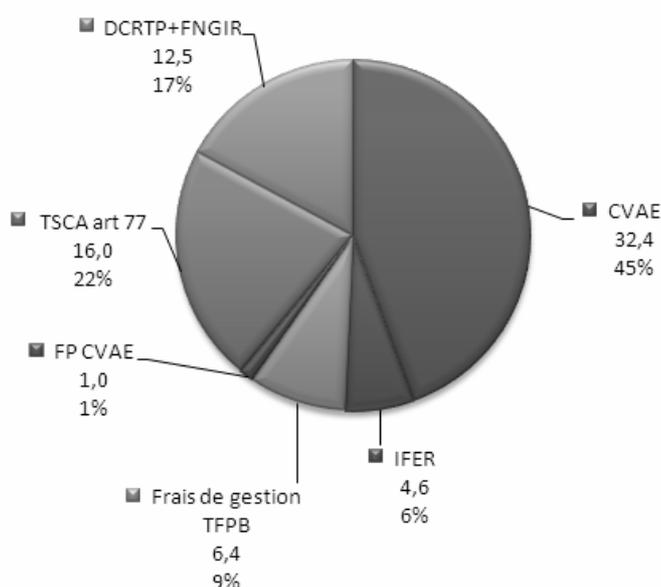
« Comme l'an dernier, les départements sont restés en 2015 très modérés dans l'utilisation du levier fiscal. En effet, malgré d'importantes difficultés budgétaires liées au financement des allocations individuelles de solidarité, neuf départements sur dix ont opté pour une stabilité du taux de la taxe sur le foncier bâti.

Telle a été la position stratégique pour le département du Cher avec un taux d'imposition stabilisé à 18,22 %, dans la moyenne des taux des départements de la région Centre, grâce à la maîtrise de ses dépenses et en dépit du désengagement financier de l'État.

En 2015, seuls 11 départements ont fait le choix de recourir au levier fiscal pour ajuster leurs recettes ».

✚ **Le panier fiscal** : Au niveau de la fiscalité locale, le panier fiscal perçu par la collectivité est de **72,9 M€** en 2015 contre 72 M€ en 2014 (soit +1,36 %).

Panier fiscal 2015 avec DCRTP (en M€)



Il est réparti de la façon suivante dans le département du Cher :

➤ **La cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises (CVAE)** : pour un montant de **32,4 M€** en 2015 contre 32,1 M€ en 2014 (+0,88 %).

Le dynamisme du panier fiscal est composé à 45 % par les recettes de la **CVAE** et dépend essentiellement de l'évolution de cette recette. La CVAE constitue l'impôt économique affecté au financement des départements qui perçoivent 48,5 % du produit total (25 % attribués aux régions et 26,5 % attribués aux communes)

Il est à noter que dans le cadre de la future régionalisation de la compétence « transport », 25 % des recettes dynamiques CVAE seront transférées à la région en 2017. La répartition sera donc de 23,5 % pour les départements, 50 % attribués aux régions et sans changement pour les communes.

En 2015, le Département a reçu un **fonds de péréquation de la CVAE** de **1 M€**, en hausse de 38,6 % par rapport à 2014 (0,74 M€).

FOCUS NATIONAL

« L'éligibilité au fonds CVAE des départements de métropole est déterminée en fonction d'un indice synthétique (IS) de ressources et de charges composé à :

- . 20 % du potentiel financier par habitant,*
- . 60 % du revenu par habitant,*
- . 10 % de la proportion de bénéficiaires du RSA,*
- . 10 % de la proportion de bénéficiaires de plus de 75 ans.*

Sont éligibles la moitié des départements de métropole classés en fonction décroissante de cet indice synthétique (IS) ».

➤ **Autres composants du panier fiscal local :**

- La **taxe sur les conventions d'assurances** (TSCA article 77 de la loi de finances de 2010) reste quasiment inchangée et s'établit à **16 M€** en 2015 contre 15,8 M€ en 2014 (+1,59 %) ;

- Les **dotations «gelées»**, à savoir la dotation de compensation de la réforme de la taxe professionnelle (**DCRTP**) et le fonds national de garantie individuelle des ressources (**FNGIR**), ont été instaurés par l'article 78 de la loi de finances pour 2010 et mis en œuvre en 2011 pour compenser le « manque à gagner » suite à la réforme de la taxe professionnelle.

Ces dotations gelées représentent environ 1/6^e du panier fiscal, à savoir **12 455 450 €** réparti comme suit en 2015 pour le département du Cher :

- Le FNGIR départementales à hauteur de 5 440 377 €.
- La DCRTP à hauteur de 7 015 073 €.

- **L'imposition forfaitaire sur les entreprises de réseaux (IFER)**, concernant certains redevables exerçant leur activité dans le secteur de l'énergie, du transport ferroviaire et des télécommunications, s'élève en 2015 à **4,6 M€** soit + 1,43 % par rapport à 2014.

Ce produit fiscal résulte notamment de l'exploitation des centrales électriques nucléaires ou thermiques et plus spécifiquement du développement de la centrale nucléaire de Belleville-sur-Loire.

➤ **Les frais de gestion sur propriété bâtie :**

Une partie des **frais de gestion de la taxe foncière** a été transférée de l'État au département en 2014. Ce dispositif issu de la loi de finances pour 2014, a été prorogé en 2015 et représente **6,4 M€** contre 6,3 M€ en 2014, soit une hausse de 1,51 %.

FOCUS NATIONAL

« Ce transfert correspond à **874 432 324 M€** dont 70 % sont répartis en fonction des «restes à charges» constatés sur les trois allocations de solidarité.

Le restant (30 %) est affecté sur la base d'un indice prenant en compte à la fois les ressources et les charges des départements.

Le dispositif vise à aider les départements à faire face à leurs dépenses liées aux allocations individuelles de solidarité (APA, PCH, RSA), en favorisant ceux dont les dépenses sont compensées le plus faiblement ».

✚ **Les rôles supplémentaires** : En 2015, ils représentent **252 184 €** contre 96 668 € en 2014. Ils ne concernent que l'imposition particulière d'un contribuable faisant suite, par exemple, à une rectification pour insuffisance de base déclarée.

1.1.3.2. La fiscalité indirecte :

Les recettes liées à la fiscalité indirecte représentent une part limitée des ressources fiscales de la collectivité et elles sont sensibles à la conjoncture et aux répartitions décidées par l'État.

Dans le département du Cher, la fiscalité indirecte en 2015 se décompose comme suit :

- Les droits de mutations à titre onéreux (DMTO) :

Ils représentent les recettes perçues par le département suite aux ventes de biens immobiliers à savoir **22,2 M€** en 2015 contre 21,9 M€ en 2014 (soit + 2,74 %).

Pour mémoire, l'année 2015 a été marquée par deux étapes :

- une baisse conséquente de l'assiette entraînant de janvier à juillet une chute des encaissements de 350 000 € par semaine en moyenne,

- une assiette de transactions qui s'est révélée très dynamique à compter de début août 2015 avec des encaissements de 450 000 € par semaine en moyenne.

Dès lors, les ventes immobilières ont été meilleures que prévues et les DMTO ont été réalisés à 103,27 % de leur prévision au BP 2015.

- Le fonds de péréquation des DMTO :

Le département du Cher est bénéficiaire de ce fonds depuis 2011, soit un montant attribué à hauteur de **7 334 190 €** en 2015 contre 7 838 101€ en 2014 (soit -6,43 %).

- La fiscalité pour compensation de transferts :

Le département bénéficie depuis quelques années de produits fiscaux compensant les pertes liées aux transferts de compétences successifs, à savoir :

- La **taxe intérieure de consommation sur les produits énergétiques** (TICPE insertion) pour un montant de **29,5 M€** en 2015 comme en 2014,
- La **taxe spéciale sur les conventions d'assurances** (TSCA article 52 de la loi de finance de 2005) pour un montant de **16,2 M€** contre 16 M€ en 2014 (soit +1,37 %),
- La **TICPE complémentaire** pour **3,95 M€** en 2015 pratiquement identique à 2014 (3,98 M€),
- La **TSCA art 53** de la loi de finances de 2005, pour **5,8 M€** en 2015 contre 5,7 M€ en 2014.

- Les autres taxes indirectes sont composées de :

- La taxe sur l'électricité (3,7 M€ en 2015),
- La **TAM** et autres taxes diverses (1,25 M€ en 2015),
- Le **CAUE**,
- La **taxe additionnelle à la taxe de séjour** (48 169 € en 2015 soit +24 % par rapport à 2014).

1.1.4 - Les autres recettes de fonctionnement :

Elles sont composées de divers produits d'activité pour **18,7 M€** en 2015, tels que :

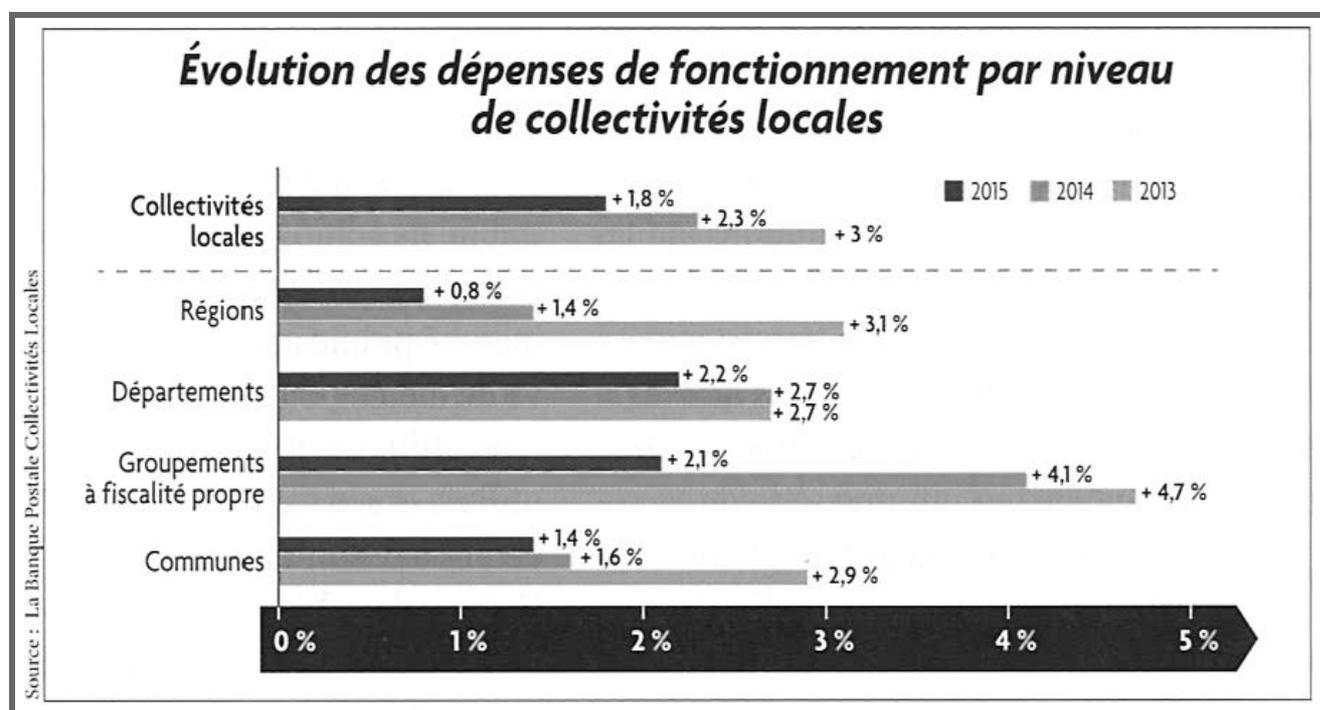
- Le produit du service des domaines pour **4,1 M€** contre 5,1M€ en 2014,
- Les autres produits d'activité pour **12,3 M€** contre 16,9M€ en 2014 (-27,13 %)
 - *Le recouvrement des indus d'insertion et d'aide sociale 0,5 M€*
 - *L'atténuation des charges pour 1 M€*
 - *Le revenu des immeubles et divers pour 0,1 M€*
 - *Le recouvrement des aides sociales pour 10,3M€*
 - *Le recouvrement des indus d'insertion et d'aides sociales pour 0,4 M€,*
- Les produits exceptionnels pour **1,3 M€** contre 1,6 M€ en 2014,
- Les produits financiers pour **0,1 M€**,
- Les reprises sur provisions (indus RMI/RSA – Contentieux - fonds sociaux) pour **0,9 M€**.

1.2 Des dépenses de fonctionnement contenues grâce aux efforts de gestion entrepris

FOCUS NATIONAL

« Le ralentissement de la progression des dépenses de fonctionnement concerne au global tous les postes de dépenses et tous les niveaux de collectivité (cf. graphique ci-après).

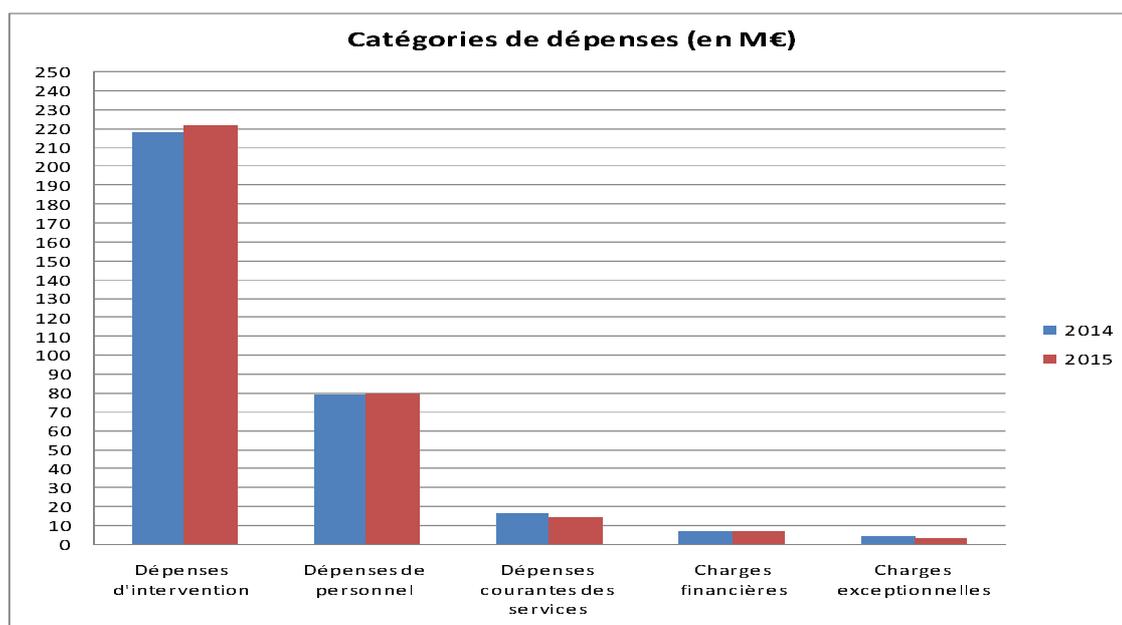
Alors qu'entre 2011 et 2014, ces dépenses augmentaient de 2,9 % par an, elles ont enregistré une hausse de 1,8 % (à 180,2 milliards d'euros en 2015) ».



Le département du Cher a, quant à lui, réalisé des efforts de gestion plus conséquents que certaines autres collectivités au plan national.

Les dépenses de fonctionnement de la collectivité ont évolué en 2015 à un rythme modéré de **0,79 M€** par rapport à l'an dernier soit + 0,25 %, avec une ventilation comme suit :

- ↙ Baisse de -11,46 % des dépenses courantes de fonctionnement,
- ↙ Baisse de -0,76 % au niveau des charges financières,
- ↙ Légère hausse des dépenses de personnel de 0,54 %,
- ↙ Hausse des dépenses d'intervention à hauteur de 1,64 %,
- ↙ Baisse forte des charges exceptionnelles de -35,59 %.



Évolution des dépenses en fonctionnement (+ 0,25 %)

Catégorie de dépenses (en M€)	2014 en M€		Évolution en % 2013/2014	2015 en M€		Évolution en % 2014/2015
	Montant	Part %		Montant	Part %	
Dépenses courantes de fonctionnement des services	15,793	4,90%	-0,88%	13,983	4,33%	-11,46%
Charges financières	6,435	2,00%	-2,07%	6,386	1,98%	-0,76%
Dépenses de personnel	78,895	24,46%	0,82%	79,324	24,54%	0,54%
<i>Dont rémunération du personnel et des assistants familiaux</i>	74,798	23,19%	1,09%	75,118	24,70%	0,43%
<i>Dont autres dépenses de personnel (cotisations aux organismes de formations, formation du personnel, frais de déplacements, restauration collective)</i>	4,097	1,27%	-4,12%	4,206	5,30%	2,65%
Dépenses d'intervention dont :	217,601	67,47%	3,37%	221,164	68,41%	1,64%
<i>3 alloc. solidarité nat. (APA, PCH, RSA)</i>	93,512	29,00%	5,65%	97,278	43,98%	4,03%
<i>Autres interventions domaine social</i>	64,495	20,00%	-0,74%	60,193	27,22%	-6,67%
<i>Interventions hors domaine social</i>	59,594	18,48%	4,23%	63,693	28,80%	6,88%
Charges exceptionnelles	3,768	1,17%	73,33%	2,427	0,75%	-35,59%
TOTAL	322,492	100,00%	3,35%	323,284	100,00%	0,25%

1.2.1 - Des dépenses sociales qui continuent leur croissance dans le Cher (+4,03 %)

Parmi la hausse de 0,25 % des dépenses de fonctionnement, les dépenses d'aide sociale (RSA, APA, PCH) augmentent de 4,03 % par rapport à 2014, compte tenu d'un contexte économique et social dégradé.

Ces dépenses sociales continuent leur progression due à :

- une croissance continue des bénéficiaires du revenu de solidarité active socle,
- des revalorisations successives des allocations conformément à la réglementation nationale (augmentation au 1er janvier 2014 et 1^{er} septembre 2015).

Le total des autres dépenses (personnes âgées et handicapées, famille et enfance) a progressé en 2015 dans le Cher à un rythme plus modéré que celui du RSA, sous réserve des traductions concrètes de la loi relative à l'adaptation de la société au vieillissement.

Les autres interventions du domaine social ont quant à elles, nettement diminué de -6,67 %.

- Évolution des taux de couverture des dépenses sociales par les compensations entre 2014 et 2015.

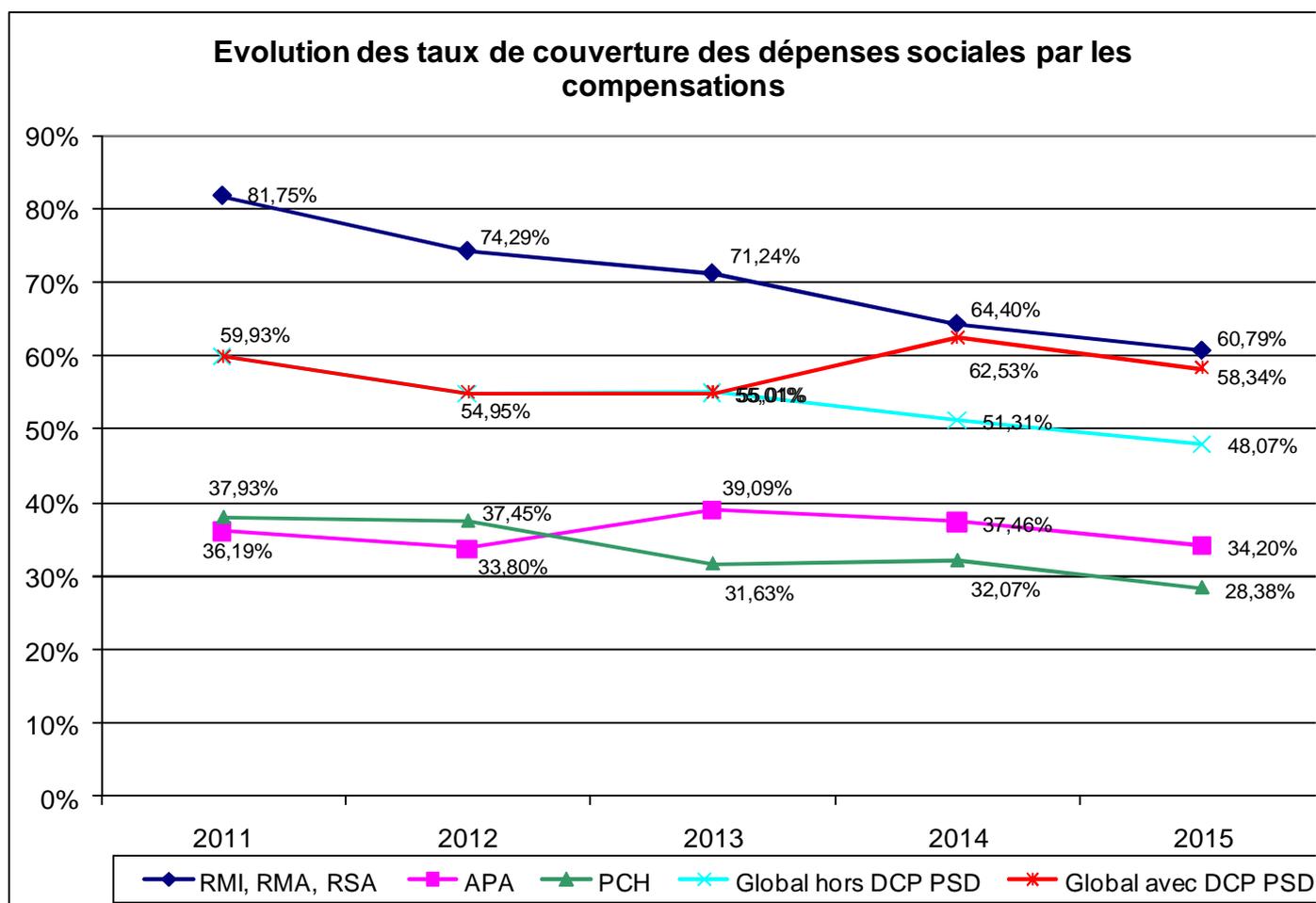
En €	2014	2015	Évolution en % 2011-2015	Évolution en % 2014-2015
RMI RMA et RSA				
Montant des prestations versées (compte 6515 à 6517)	49 990 512,42	52 902 849,00	27,62%	5,83%
FMDI (compte 74783)	2 667 663,00	2 635 341,00	-15,69%	-1,21%
TICPE RMI/RMA/RSA (fraction du compte 7352)	29 526 808,80	29 526 808,80	-4,02%	0,00%
Taux de couverture RMI, RMA et RSA	64,40%	60,79%	-25,63%	-5,60%
APA				
Montant des prestations versées (compte 65114)	33 915 985,53	34 437 030,97	9,75%	1,54%
Dotation versée par la CNSA au titre de l'APA (compte 747811)	12 704 670,24	11 776 395,36	3,69%	-7,31%
Taux de couverture APA	37,46%	34,20%	-5,52%	-8,71%
PCH				
Montant des prestations versées (compte 651121)	9 605 541,00	9 937 593,70	36,99%	3,46%
Dotation versée par la CNSA au titre de la PCH (compte 747812)	3 080 089,76	2 820 665,16	2,51%	-8,42%
Taux de couverture PCH	32,07%	28,38%	-25,17%	-11,48%
TOTAL				
Montant des prestations versées	93 512 038,95	97 277 473,67	21,46%	4,03%
Compensations affectées	47 979 231,80	46 759 210,32	-2,58%	-2,54%
DCP	6 340 009,00	6 435 871,00		1,51%
FSD (attribution-contribution)	4 154 410,00	3 555 808,00		-14,41%
Taux de couverture global hors DCP PSD	51,31%	48,07%	-19,79%	-6,32%
Taux de couverture global avec DCP PSD	62,53%	58,34%	-2,65%	-6,70%
Charge nette hors DCP PSD	45 532 807,15	50 518 263,35	57,42%	10,95%
Charge nette avec DCP PSD	35 038 388,15	40 526 584,35	26,29%	15,66%

*DCP : dispositif de compensation péréquée

*PSD : Prestation spécifique de dépendance

En 2015, le **taux de couverture globale** (avec DCP PSD) est diminution de - 6,70% par rapport à 2014, pour une **charge nette** (avec DCP PSD) de 40,53 M€.

- RSA – RMI – RMA : le taux de couverture est de 60,79 % pour 2015 contre 64,40% pour 2014 ;
- APA : le taux de couverture est de 34,20% en 2015 pour 37,46 % en 2014 ;
- PCH : le taux de couverture est de 28,38% en 2015 pour 32,07 %.



1.2.2 – Les efforts de maîtrise accentués par d'autres dépenses de gestion

- **Des baisses significatives et variées des dépenses de gestion courantes :**

↳ Les **dépenses courantes de fonctionnement** diminuent de - 11,46 % en 2015, pour atteindre **13,98 M€** soit un effort de -1,8 M€ alors que le budgété était de 15,75 M€. Cela concerne plus spécifiquement les dépenses liées à l'administration générale, au patrimoine, à l'entretien,....

- ↪ Les **dépenses de personnel augmentent légèrement** de 0,54 % pour atteindre **79,32 M€** en 2015 comparativement aux 78,89 M€ de 2014. Malgré les évolutions réglementaires incompressibles pour le département (+0,41 %), la faible évolution des dépenses de personnel est due essentiellement à la baisse continue du nombre d'assistants familiaux et a fortiori des rémunérations de ces personnels à hauteur de - 0,53 %, du fait d'une politique croissante du juge en faveur du soutien à la parentalité limitant ainsi le placement des enfants en famille d'accueil et renforçant le développement des prestations liés au SAMED.
- ↪ Les **charges financières** à hauteur de **6,38 M€** baissent de -0,76 % eu égard au contexte national et local favorable de taux bas et aux renégociations réalisées en 2015.
- ↪ Les **autres interventions** du champ social de **60,19 M€** sont également en baisse de -6,67 % entre 2014 et 2015, et les dépenses d'interventions hors champ social ont augmenté de 6,88 % par rapport à 2014.
- ↪ Les **charges exceptionnelles et les restitutions sur impôts et taxes** s'élèvent à **2,4 M€** contre 3,8 M€ en 2014, soit une baisse de - 35,59 %.

- **Des rémunérations du personnel et des assistantes familiales maîtrisées :**

FOCUS NATIONAL

« Les collectivités locales dépensent 64,3 milliards d'euros en frais de personnel, principal poste de dépenses de fonctionnement. L'évolution de cette enveloppe ralentit, avec + 2,7% en 2015, contre 4 % en 2014.

La pression des principaux « facteurs haussiers » diminue, tels que :

- le taux de la contribution employeur à la CNRACL (+0,1 % contre 1,55 % par an avant)

- le poids de la revalorisation des carrières des catégories C et B (380 M€ contre 410 M€).

Outre la poursuite du gel du point d'indice, les collectivités mettent en place progressivement des politiques de modération salariale, autre facteur stabilisateur, avec des effet en termes de recrutement, de non remplacement de départs en retraite ou de politiques de primes ». (Source : « lettre du cadre territorial du 1^{er} mars 2016 »)

Dans le département du Cher, cette variation de la masse salariale a été modérée, de l'ordre de **320 597 €** soit + 0,43 % par rapport à 2014 :

Budget Principal	CA 2014	CA 2015	Évolution CA 2015 / CA 2014	
			En euros	En %
Rémunérations du personnel	60 387 922,00 €	60 785 281,00 €	397 359,00 €	0,66%
Rémunérations des assistants familiaux	14 409 931,00 €	14 333 169,00 €	- 76 762,00 €	-0,53%
Total des rémunérations	74 797 853,00 €	75 118 450,00 €	320 597,00 €	0,43%

Trois catégories d'évolution, explicitées en détail dans le tableau ci-dessous, sont à souligner pour mesurer les efforts de gestion de la collectivité :

- Les **évolutions réglementaires**, qui représentent 0,41 % de l'évolution globale constatée entre le CA 2014 et le CA 2015, proviennent essentiellement de l'impact lié à la revalorisation des catégories C et à la contribution CNRACL,
- Aucune **évolution subie** pour 2015,
- Les **évolutions issues des décisions prises par le département** représentent +0,02 % de l'évolution globale constatée entre le CA 2014 et le CA 2015 ; elles sont dues principalement aux avancements de grades et d'échelons pour 2015, ainsi qu'à l'effet report du GVT 2014 (glissement vieillesse technicité).

Budget Principal	CA 2014	CA 2015	Poids en € et en % des évolutions par rapport à l'augmentation globale constatée en le CA 2014 et 2015	
Dont évolutions réglementaires :				
Revalorisation des C au 01/01/2015	- €	328 500,00 €	328 500,00 €	0,44 %
Augmentation contribution CNRACL + 0,05% au 01/01/2015	- €	15 000,00 €	15 000,00 €	0,02 %
Coût du GIPA	94 510,00 €	55 333,00 €	- 39 177,00 €	-0,05 %
Prise en charge dépenses de transport	11 255,00 €	11 164,00 €	- 91,00 €	0,00 %
Total évolutions réglementaires :			304 232,00 €	0,41 %

Dont évolutions subies :				
Fonds de compensation du SFT + SFT				0,00%
Total évolutions subies :			- €	0,00%

Dont évolutions décisions CD18 :				
Augmentation enveloppe ATTEE	616 738,00 €	637 987,00 €	21 249,00 €	0,03%
Enveloppe collaborateurs de cabinet	316 000,00 €	284 000,00 €	- 32 000,00 €	-0,04%
Rémunérations PCA	646 144,00 €	558 197,00 €	- 87 947,00 €	-0,12%
Coût des emplois aidés	865 477,00 €	731 368,00 €	- 134 109,00 €	-0,18%
Astreintes et heures sup	518 350,00 €	527 016,00 €	8 666,00 €	0,01%
Rémunérations CAMSP	374 682,00 €	171 698,00 €	- 202 984,00 €	-0,27%
Effet report turnover 2014		- 157 092,00 €	- 170 000,00 €	-0,23%
Turnover 2015		- 25 839,00 €	- 25 839,00 €	-0,03%
Effet report GVT 2014			180 855,00 €	0,24%
Avancements d'échelons année 2015	€ -	500 000,00 €	500 000,00 €	0,67%
Avancements de grades 2015		170 000,00 €	170 000,00 €	0,23%
Absentéisme versement demi traitement			- 124 476,00 €	-0,17%
Rémunérations vacataires	109 262,00 €	95 496,00 €	- 13 766,00 €	-0,02%
Baisse des rémunérations assistants familiaux	14 409 931,00 €	14 333 169,00 €	- 76 762,00 €	-0,10%
Coût NBI	447 152,00 €	435 569,00 €	- 11 583,00 €	-0,02%
Aide à la mutuelle	20 819,00 €	35 880,00 €	15 061,00 €	0,02%
Total évolutions décision CD18 :			16 365,00 €	0,02 %

1.3 Un effet ciseau qui s'accroît entre les dépenses et les recettes de gestion

1.3.1 – L'effet ciseau se renforce

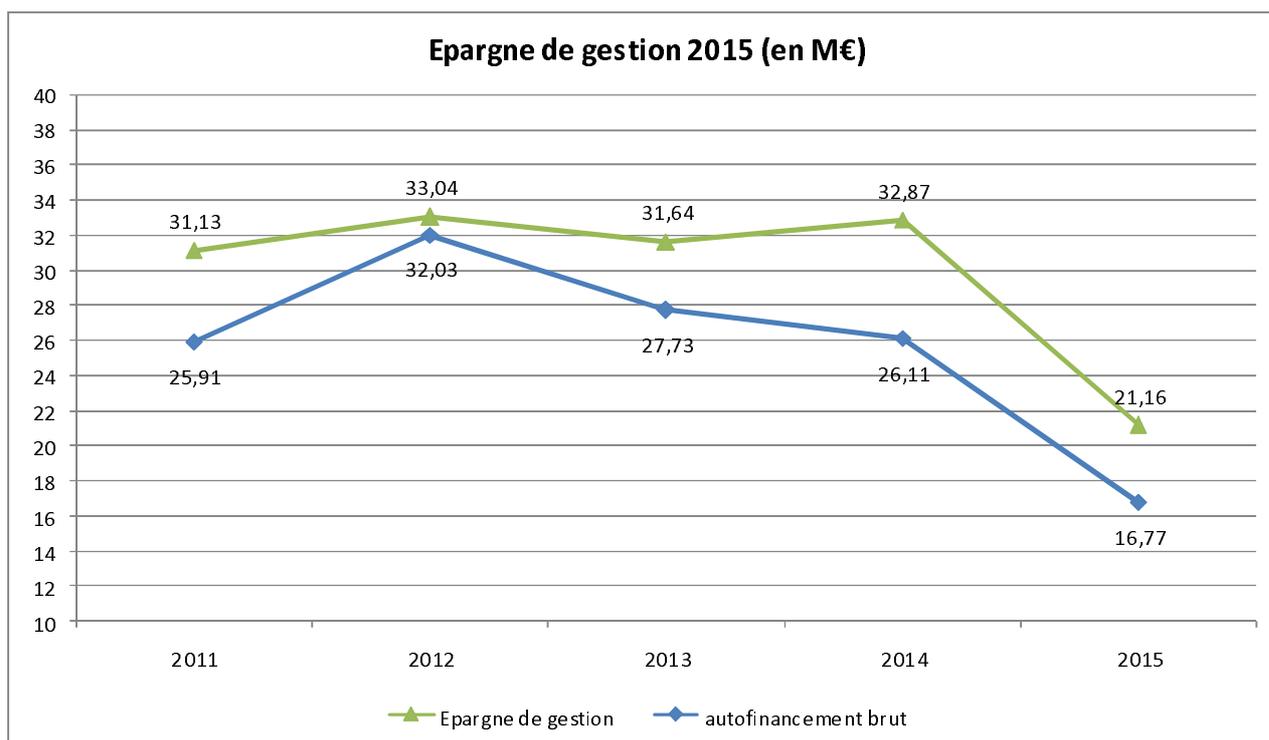
En dépit d'un effort de maîtrise des charges générales qui sont en diminution de -1,6 M€ par rapport à 2014 (soit -5,13 %), les dépenses de fonctionnement restent plus dynamiques que les recettes, prolongeant ainsi l'effet de ciseau observé ces dernières années.

Globalement concernant le résultat de gestion de la collectivité, les **dépenses de gestion** ont progressé de **2,5 M€** en 2015, par rapport à 2014 (soit + 0,8 % environ) parallèlement à la baisse de **-9,2 M€** (soit -2,65 %) des **recettes de gestion**.

1.3.2 - Une épargne de gestion qui se dégrade

L'épargne de gestion, correspondant à la différence entre les recettes et les dépenses de gestion non financières, atteint 21,15 M€ en 2015.

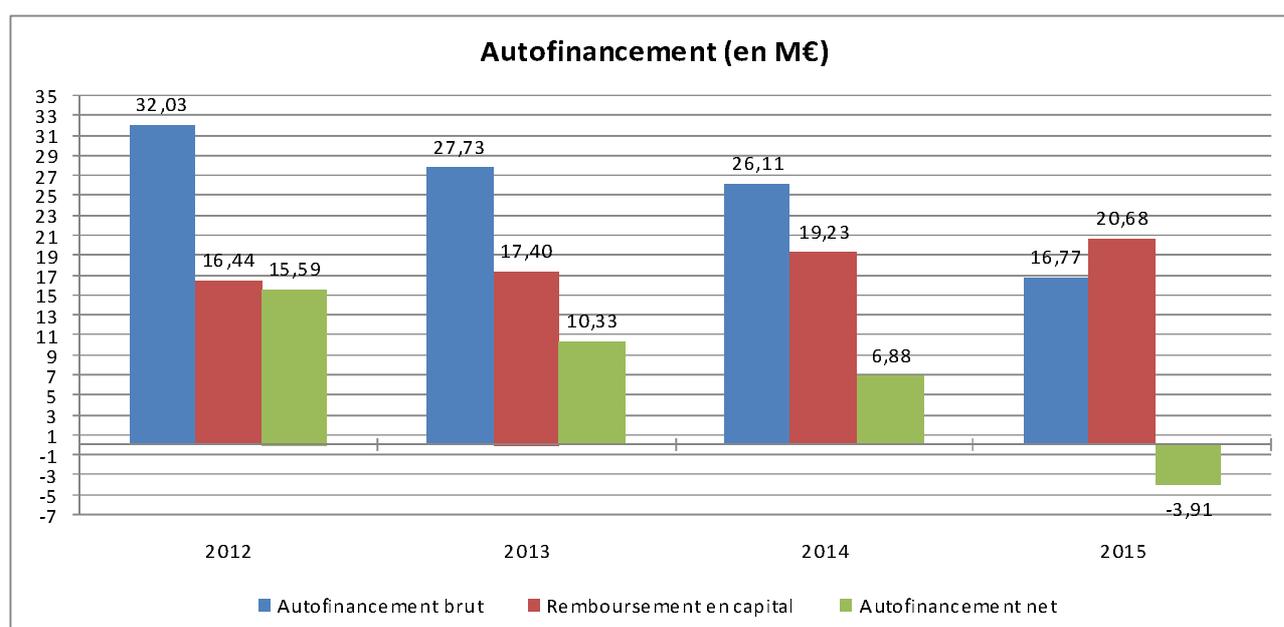
Elle est nécessaire au remboursement de la dette et à l'autofinancement des investissements. L'épargne de gestion passe de **32,87 M€** en 2014 à 21,15 M€ en 2015, soit une baisse de -11,72 M€ (-35,64% par rapport à 2014).



1.3.3 – Une situation problématique nouvelle pour le Cher : un autofinancement négatif

Le Département du Cher a continué à investir malgré une baisse continue des ressources propres qui deviennent plus rares et un recours à l'emprunt bancaire qui continue d'évoluer, du fait d'une épargne nette devenue insuffisante car négative.

Les niveaux d'autofinancement brut et net de la collectivité ont diminué en 2015 respectivement de -35,77 % et de -156,84 % par rapport à l'an dernier (cf. tableau ci-dessous).



	2012	2013	2014	2015	Évolution 2014/2015
Autofinancement Brut (ou épargne brute)	32 033 956,00 €	27 731 080,00 €	26 110 260,80 €	16 771 070,04 €	-35,77%
Remboursement en capital	16 443 353,00 €	17 397 431,00 €	19 233 994,19 €	20 679 335,91 €	7,51%
Autofinancement net	15 590 603,00 €	10 333 649,00 €	6 876 266,61 €	- 3 908 265,87 €	-156,84%

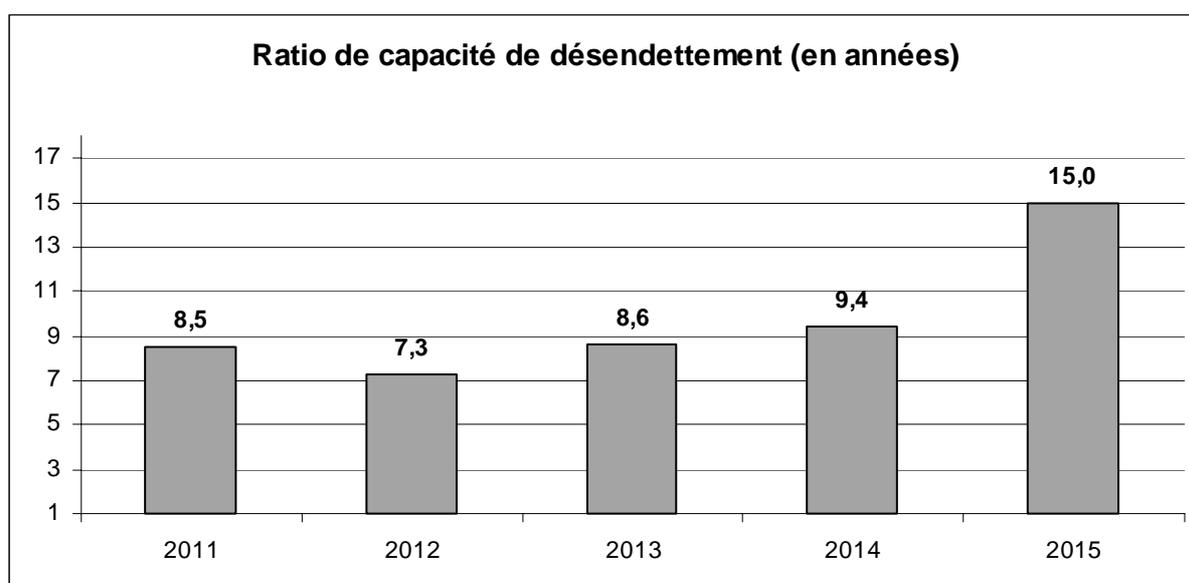
Le recours à l'emprunt reste, dès lors, la solution prioritaire aux mains de la collectivité, pour répondre à la volonté légitime des élus, de continuer à investir pour maintenir un signal fort en direction de la population.

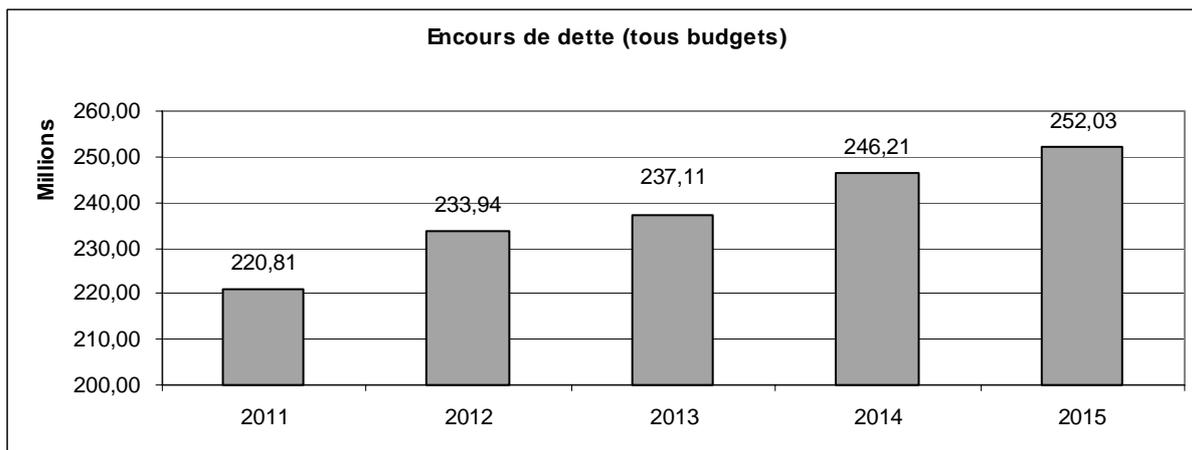
Le risque que le stock de dettes tende à croître, comme dans d'autres départements, nécessite que des efforts structurels de gestion soient mis en œuvre.

La dotation du fonds de compensation de la TVA et la dotation globale d'équipement (DGE) sont en baisse sur 2015 de – 12,26 % par rapport à 2014 du fait d'une consommation d'investissement en 2015 atypique (65 % par rapport aux prévisions), nettement inférieure à la consommation d'investissement constatée en moyenne entre 2007 à 2014 de l'ordre de 84 %.

Les subventions d'investissement reçues sont donc également en baisse en 2015 de -27,6% par rapport à 2014, elles ne sont plus suffisantes pour couvrir les ressources nécessaires à l'investissement.

Cette année, pour la première fois dans le Cher, l'autofinancement net de la collectivité est négatif, marquant le signe que nos charges (y compris l'emprunt) augmentent plus vite que nos recettes et donc génère un appauvrissement de la collectivité, dont il convient d'inverser la tendance.





Il est à souligner que la capacité de désendettement s'est aggravée sévèrement en 2015, passant de 9,4 ans en 2014 à 15 ans en 2015 : le Conseil départemental du Cher a atteint le seuil « critique » et maximal toléré par les experts financiers des collectivités locales.

En effet, ce ratio indique, en années, la vitesse de remboursement de la dette si la collectivité y consacre l'ensemble de son épargne brute. C'est donc le rapport entre épargne brute et l'encours de dette.

Le ratio de désendettement de la collectivité et les ratios encours de dette/Recettes réelles de fonctionnement, sont supérieurs à la moyenne de la strate et il atteint son pic en 2015, en raison d'une dégradation de l'épargne brute.

FOCUS NATIONAL

« En 2015, les départements qui ne bénéficient plus de recettes supplémentaires comme en 2014, et qui parallèlement assument toujours des dépenses d'action sociale en hausse, enregistrent une forte baisse de l'épargne brute de l'ordre de :

=> -35,77 % entre 2014 et 2015 au niveau local,

=> -13,3 % au plan national sur la même période

.....et ce, malgré un produit des droits de mutation bien orienté.

Les investissements sont quant à eux en baisse d'un quart par rapport à 2014 ».

PARTIE 2 : Présentation du compte administratif 2015

L'arrêté des comptes de la collectivité est constitué par le vote de l'assemblée départementale sur le compte administratif présenté par le Président du Conseil départemental avant le 30 juin de l'année suivant l'exercice après production par le payeur départemental du compte de gestion (article L.1612-12 du CGCT) (*Source instruction M 52*).

Ce compte administratif soumet les résultats comptables de l'exercice de l'année 2015 à l'approbation de l'assemblée départementale. C'est un élément fondamental dans l'analyse des finances de la collectivité, puisqu'il permet de constater l'exécution du budget et de mesurer l'adéquation des résultats aux objectifs fixés.

2.1 Des prévisions budgétaires 2015 ajustées en fin d'exercice

Les étapes budgétaires du budget principal voté en équilibre tant en dépenses qu'en recettes mettent en lumière d'une part, au budget supplémentaire l'affectation des résultats antérieurs, l'intégration des reports et les ajustements imposés et d'autre part, en décision modificative n°1 (DM1) avec 2 592 354,58 € de mouvements réels (et – 5 451 812,40 € de mouvement budgétaires).

Pour rappel, au niveau de la DM1, la rectification s'est effectuée en raison d'une sous-estimation des dépenses de 3 013 317,57 € et d'une surestimation des recettes qui a été corrigée à hauteur de 5 074 849,41 €, notamment dans le domaine social.

Le budget principal de l'exercice 2015 tel qui a été voté en équilibre en dépenses et en recettes s'est élevé **en mouvements réels** à :

Étapes Budgétaires du BP 2015	2015	% évolution
Budget primitif	437 625 071,14 €	
Budget supplémentaire + reports	11 883 377,19 €	2,72 %
Décision modificative n°1	2 592 354,58 €	0,58 %
Total	452 100 802,91 €	

Ce budget se répartit comme suit :

Répartition du BP 2015	Dépenses	Recettes
Section de fonctionnement	331 066 196,98 €	360 039 405,85 €
Section d'investissement	121 034 605,93 €	92 061 397,06 €
Total	452 100 802,91 €	452 100 802,91 €

2.2 – L'exécution du budget avec des restes à réaliser en hausse

Les RAR 2015, tels qu'ils figurent à l'arrêté des reports, ont été pour le budget principal en forte augmentation, pour les dépenses d'investissement de + 76,76 % par rapport à 2014, et de + 125,37 % par rapport à 2014 pour les dépenses de fonctionnement. Les recettes sont quant à elles en diminution de - 37,36 %.

Pour les budgets annexes, une forte augmentation également, pour les dépenses d'investissement s'inscrit pour les restes à réaliser 2015, notamment avec 657 875 € pour le budget CFR, 90 620 € pour le budget du LDA et 65 445 € pour le budget du CDEF.

Récapitulatif des RAR		DEPENSES		RECETTES	
		Investissement	Fonctionnement	Investissement	Fonctionnement
Budget principal	2015	5 514 993,28 €	791 693,14 €	2 721 327,16 €	1 006 400,08 €
	<i>Pour rappel 2014</i>	<i>3 120 012,69 €</i>	<i>351 279,63 €</i>	<i>4 344 497,32 €</i>	<i>- €</i>
Budgets annexes	2015	813 940,02 €	- €	- €	- €
	<i>Pour rappel 2014</i>	<i>446 963,39 €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>	<i>- €</i>

2.2.1 - Des recettes départementales moins importantes qu'attendues à 89,70 % des prévisions

Le montant total des recettes en 2015 s'élève à 405 580 147,03 € (pour 423 707 131,74 € en 2014, soit une diminution de -4,28 %) qui se décompose comme suit :

- **52 938 444,05 €** de recettes financières (contre 62 193 516,19 € en 2014 soit une diminution de -14,88 %) répartie comme suit :
 - 22,7 M€ pour les opérations afférentes à l'option de tirage sur la ligne de trésorerie,
 - 26,5 M€ d'emprunts réparti avec 20,9 M€ en emprunt ressources et 5,6 M€ en opérations afférentes à l'emprunt, soit un montant supérieur de 5 M€ par rapport à la prévision, dû à la mobilisation de l'emprunt de fin d'exercice pour parer en partie à la diminution des recettes,
 - 3,7 M€ de résultat antérieur.
- **352 641 702,98 €** de recettes réelles contre 361 513 615,55 € en 2014 soit une diminution de -1,12 % répartie comme suit :
 - 340 05 M€ pour la section de fonctionnement,
 - 12,59 M€ pour la section d'investissement.

Recettes réelles 2015	Prévu	Réalisé	Taux de réalisation
Fonctionnement	360 039 405,85 €	340 055 340,46 €	94,45%
- fonctionnement (hors excédent)	341 581 992,59 €	340 055 340,46 €	99,55%
- excédent de fonctionnement	18 457 413,26 €	- €	
Investissement	92 061 397,06 €	65 524 806,57 €	71,13%
- investissement (hors renégociation de la dette et hors résultats antérieurs)	16 876 267,32 €	12 586 362,52 €	74,32%
- résultats antérieurs	3 737 811,49 €	3 737 811,49 €	100,00%
- emprunts	21 447 318,25 €	26 496 537,00 €	123,54%
- renégociation de la dette et opérations sur tirage de la ligne de trésorerie	50 000 000,00 €	22 704 095,56 €	45,41%
Total I+F	452 100 802,91 €	405 580 147,03 €	89,70%
Total (hors renégociation de la dette, hors emprunts et hors résultats antérieurs)	358 458 259,91 €	352 641 702,98 €	98,37%
Total (hors renégociation de la dette, hors emprunts)	380 653 484,66 €	356 379 514,47 €	93,61%
Total (hors résultats antérieurs)	429 905 578,16 €	401 842 335,54 €	93,46%

2.2.2 - Des dépenses départementales réalisées à 94,90 % des prévisions, toutes sections confondues

Le budget (hors dette, hors réaménagement de dette et hors résultat antérieurs) a été réalisé à hauteur de **358 839 377,63 €** qui se répartissent comme suit :

- Pour la section fonctionnement : 323 284 270,42 € soit 97,65 % des prévisions
- Pour la section investissement : 35 555 107,21 € soit 75,53 % des prévisions

Dépenses réelles 2015	Prévu	Réalisé	Taux
Fonctionnement	331 066 196,98 €	323 284 270,42 €	97,65%
Investissement dont :	121 034 605,93 €	78 938 538,68 €	65,22%
- résultats antérieurs	4 962 296,12 €	- €	0,00%
- emprunt	19 000 000,00 €	18 615 170,65 €	97,97%
- renégociation de la dette	50 000 000,00 €	24 768 260,82 €	49,54%
Total investissement (hors résultats antérieurs)"	116 072 309,81 €	78 938 538,68 €	68,01%
Total investissement (hors renégociation et résultats antérieurs)"	66 072 309,81 €	54 170 277,86 €	81,99%
Total investissement (hors renégociation de la dette, hors dette et hors résultat antérieur)	47 072 309,81 €	35 555 107,21 €	75,53%
Total	452 100 802,91 €	402 222 809,10 €	88,97%
Total (hors résultats antérieurs)	447 138 506,79 €	402 222 809,10 €	89,95%
Total (hors renégociation de la dette et hors résultat antérieur)	397 138 506,79 €	377 454 548,28 €	95,04%
Total (hors renégociation de la dette, hors dette hors résultat antérieur)	378 138 506,79 €	358 839 377,63 €	94,90%

PARTIE 3 : Chiffres clés du compte administratif 2015

Le compte administratif 2015 présenté se décline de façon détaillée en une section de fonctionnement et une section d'investissement.

La section de fonctionnement enregistre, en recettes comme en dépenses, les opérations courantes. Cette section permet de dégager l'épargne brute (différence entre les recettes et les dépenses réelles de fonctionnement). La section d'investissement retrace, en recettes et en dépenses, les opérations permettant d'accroître le patrimoine collectif du Département (investissements directs) ou de tiers (investissements indirects). L'épargne brute, les ressources définitives (les subventions et participations reçues, le FCTVA, etc.) et l'emprunt permettent de financer les dépenses d'investissement.

3.1. Section de fonctionnement

3.1.1 – Des recettes de fonctionnement en baisse (hors résultats antérieurs)

Les recettes réelles de fonctionnement s'élèvent à **340,06 M€**, en baisse de -2,45 % par rapport au compte administratif de 2014.

Comme à chaque exercice, l'estimation de certains produits (droits de mutation, rôles supplémentaires) est rendue aléatoire du fait de leur encaissement tardif et de leur dépendance à des aléas (marché immobilier, régularisations...).

3.1.1.1 - Les impôts et taxes directs (+1,31 % avec DCRTP et rôles supplémentaires CFE)

Les impôts et taxes sont restés relativement stables à hauteur de 222 729 909,36 € en 2015, soit une augmentation de 1,31 % par rapport à 2014.

La fiscalité pour compensation des transferts augmente de + 0,48 % entre une baisse de - 6,43 % sur les recettes de fonds de péréquation des DMTO et la stabilité de la TICPE et la TSCA.

L'augmentation de 8 % des autres taxes indirectes est essentiellement due à l'évolution de la taxe de séjour (+24,01 %). La baisse de la taxe départementale sur les espaces naturels sensibles (-94,86 %) est compensée par la hausse de la taxe d'aménagement (+77,41 %).

Le seul produit sur la taxe directe locale ne concerne que celui de la taxe sur le foncier bâti, intégrant de la part Région. Il s'établit à 59,5 M€ en 2015 (+2,27 %).

IMPÔTS ET TAXES	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Évolution	
			en €	en %
Impôts et taxes (avec DC RTP et RS CFE) dont:	219 856 575,79 €	222 729 909,36 €	2 873 333,57 €	1,31%
Produit fiscal net dont:	130 288 320,30 €	132 743 091,39 €	2 454 771,09 €	1,88%
- Produit fiscalité directe locale	58 222 229,00 €	59 541 534,00 €	1 319 305,00 €	2,27%
<i>TFB (73111)-RS</i>	<i>58 222 229,00 €</i>	<i>59 541 534,00 €</i>	<i>1 319 305,00 €</i>	<i>2,27%</i>
- Nouveau panier fiscal après réforme	71 969 423,30 €	72 949 373,39 €	979 950,09 €	1,36%
<i>TSCA art. 77</i>	<i>15 790 804,30 €</i>	<i>16 042 189,39 €</i>	<i>251 385,09 €</i>	<i>1,59%</i>
<i>CVAE hors RS</i>	<i>32 125 888,00 €</i>	<i>32 409 299,00 €</i>	<i>283 411,00 €</i>	<i>0,88%</i>
<i>PEREQUATION CVAE</i>	<i>737 757,00 €</i>	<i>1 022 549,00 €</i>	<i>284 792,00 €</i>	<i>38,60%</i>
<i>IFER hors RS</i>	<i>4 519 515,00 €</i>	<i>4 584 015,00 €</i>	<i>64 500,00 €</i>	<i>1,43%</i>
<i>Frais de gestion TF sur propriété bâtie</i>	<i>6 340 009,00 €</i>	<i>6 435 871,00 €</i>	<i>95 862,00 €</i>	<i>1,51%</i>
<i>DC RTP (figée)</i>	<i>7 015 073,00 €</i>	<i>7 015 073,00 €</i>	<i>- €</i>	<i>0,00%</i>
<i>FNGIR (figée)</i>	<i>5 440 377,00 €</i>	<i>5 440 377,00 €</i>	<i>- €</i>	<i>0,00%</i>
- Rôles supplémentaires (+ RS CFE)	96 668,00 €	252 184,00 €	155 516,00 €	160,88%
Droits de mutation	21 923 768,93 €	22 202 687,49 €	278 918,56 €	1,27%
Fonds péréquation DMTO	7 838 101,00 €	7 334 190,00 €	- 503 911,00 €	-6,43%
Fiscalité pour compensation de transferts dont :	55 186 169,95 €	55 452 276,33 €	266 106,38 €	0,48%
- TICPE (insertion)	29 526 808,80 €	29 526 808,80 €	- €	0,00%
- TSCA (7342) + TICPE (finances) dont :	19 938 751,17 €	20 159 558,83 €	220 807,66 €	1,11%
<i>Taxe sur les conventions d'assurance</i>	<i>15 990 858,57 €</i>	<i>16 210 597,53 €</i>	<i>219 738,96 €</i>	<i>1,37%</i>
<i>TICPE</i>	<i>3 947 892,60 €</i>	<i>3 948 961,30 €</i>	<i>1 068,70 €</i>	<i>0,03%</i>
- TSCA art 53	5 720 609,98 €	5 765 908,70 €	45 298,72 €	0,79%
Autres taxes indirectes	4 620 215,61 €	4 997 664,15 €	377 448,54 €	8,17%
- <i>Taxe électricité</i>	<i>3 724 456,37 €</i>	<i>3 688 060,63 €</i>	<i>- 36 395,74 €</i>	<i>-0,98%</i>
- <i>Taxe Départementale sur les espaces naturels sensibles (TDENS)</i>	<i>149 121,00 €</i>	<i>7 659,00 €</i>	<i>- 141 462,00 €</i>	<i>-94,86%</i>
- <i>CAUE</i>	<i>1 241,00 €</i>	<i>282,00 €</i>	<i>- 959,00 €</i>	<i>-77,28%</i>
- <i>Taxes de séjour</i>	<i>38 843,20 €</i>	<i>48 168,18 €</i>	<i>9 324,98 €</i>	<i>24,01%</i>
- <i>Autres taxes et Taxe d'aménagement</i>	<i>706 554,04 €</i>	<i>1 253 494,34 €</i>	<i>546 940,30 €</i>	<i>77,41%</i>

3.1.1.2 - Les dotations, subventions et participations (-6,48 %)

DOTATIONS ET PARTICIPATIONS	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Évolution
-----------------------------	-----------------	-----------------	-----------

			en €	en %
Dotations et participations (hors DCRTP) dont:	105 378 574,93 €	98 554 250,63 €	- 6 824 324,30 €	-6,48%
DGF	75 600 608,00 €	70 534 291,00 €	- 5 066 317,00 €	-6,70%
DGD	3 477 231,00 €	3 477 231,00 €	- €	0,00%
Allocations compensatrices (hors DCRTP)	4 134 070,00 €	3 420 385,00 €	- 713 685,00 €	-17,26%
CNSA/APA	12 704 670,24 €	11 776 395,36 €	- 928 274,88 €	-7,31%
CNSA/PCH	3 080 089,76 €	2 820 665,16 €	- 259 424,60 €	-8,42%
CNSA/MDPH	380 000,00 €	415 714,51 €	35 714,51 €	9,40%
FMDI	2 667 663,00 €	2 635 341,00 €	- 32 322,00 €	-1,21%
FARPI	795 790,84 €	782 280,41 €	- 13 510,43 €	-1,70%
Fonds européens FEDER	424 492,34 €	18 743,90 €	- 405 748,44 €	-95,58%
Autres participations, compensations et dotations	2 113 959,75 €	2 673 203,29 €	559 243,54 €	26,45%
Autres participations et dotations	3 334 242,93 €	3 474 227,60 €	139 984,67 €	4,20%

➤ Les dotations de l'État

La dotation globale de fonctionnement baisse de -6,70 % par rapport à 2014, et le montant de la dotation globale de décentralisation est quant à lui strictement identique depuis 2010.

Les allocations compensatrices (hors DCRTP) sont en diminution de -17,26 %.

➤ Les fonds de financement pour l'autonomie, le handicap et l'insertion

L'analyse de l'évolution de ces dotations est particulièrement difficile à réaliser puisque le mécanisme de régularisation perturbe les montants encaissés d'un exercice à l'autre.

La régularisation des dotations définitives 2015 versées par la CNSA au titre de l'APA, de le PCH et du fonctionnement de la MDPH interviendra au cours du second trimestre 2016.

○ L'allocation personnalisée d'autonomie (APA)

Au compte administratif, le montant des recettes encaissées au titre du concours CNSA 2015 pour l'APA s'élève à 11 285 000 € soit 90 % du montant notifié provisoire qui s'élève quant à lui à 12 538 672 €. Cet écart provient du fait que le solde du concours 2015 sera notifié au cours du second trimestre 2016 et que les crédits 2015 rattachés à l'exercice 2016 seront encaissés lorsque le montant définitif de la dotation sera connu (vers septembre 2016).

En montant notifié, le concours augmente de 122 005 € par rapport à 2014 à rapprocher d'une dépense éligible au concours CNSA qui augmente de 525 571 €.

Au-delà du seul montant perçu, il est important d'être attentif aux taux de couverture des dépenses de l'APA pour ce fonds. Pour 2014, le taux définitif s'est élevé à 38 % pour une moyenne en France métropolitaine de 32 %.

Pour notre département, la régularisation définitive de l'APA sur 2015 n'est pas arrêtée à ce jour, mais le taux prévisionnel de couverture des dépenses nettes éligibles par la CNSA s'établirait à 36,22 %.

○ **La prestation de compensation du handicap (PCH)**

Au compte administratif, le montant des recettes encaissées au titre du concours CNSA pour la PCH, s'élève à 2 873 000 € soit 90 % du montant notifié provisoire qui s'élève à 3 192 152 €. Cet écart comme pour l'APA provient du fait que le solde du concours 2015 sera notifié au cours du second trimestre 2016 et que les crédits 2015 rattachés à l'exercice 2016 seront encaissés lorsque le montant définitif de la dotation sera connu (vers septembre 2016).

En montant notifié, le concours augmente de 37 706 € par rapport à 2014 à rapprocher d'une dépense nette éligible qui augmente de 796 563 €.

Le taux de couverture de la dépense nette éligible serait de 32,28 % contre 32,17 % en 2014. Au niveau national, le taux de couverture était de 34 % en 2014.

➤ **Le fonds de mobilisation départemental pour l'insertion (FMDI)**

Le FMDI diminue de -1,21 % par rapport à 2014, avec un montant de 2 635 341 €.

3.1.1.3 - Les autres produits d'activités (-27,13 %)

Autres produits d'activité 2015	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Évolution en €	Évolution en%
Participations PA	10 789 297,00 €	6 177 263,99 €	-4 612 033,01 €	-42,75 %
Participations PH	3 230 480,00 €	3 652 895,63 €	422 415,63 €	13,08 %
Participations enfance	710 804,00 €	742 215,94 €	31 411,94 €	4,42 %
Participations insertion - transports - PMI	594 660,00 €	108 173,71 €	- 486 486,29 €	-81,81 %
RSA montant forfaitaire	226 071,00 €	384 619,77 €	158 548,77 €	70,13 %
Locations	155 053,00 €	133 173,88 €	- 21 879,12 €	-14,11 %
Divers produits d'activité	107 530,00 €	101 879,64 €	- 5 650,36 €	-5,25 %
Compte de charges remboursées	1 116 466,31 €	1 037 474,81 €	- 78 991,50 €	-7,08 %
Total	16 930 361,31 €	12 337 697,37 €	-4 592 663,94 €	-27,13 %

Les autres produits d'activité concernent essentiellement les recouvrements effectués au titre des participations de l'aide ainsi que les divers loyers perçus et autres produits d'activité (indus d'insertion et aides sociales, produits divers de gestion courante, loyers et concessions...).

Ils enregistrent une baisse globale de **- 27,13 %** liée principalement au décalage observé entre le rattachement à l'exercice et l'encaissement réel de ces produits (recouvrement sur bénéficiaire, tiers-payants et successions notamment) et pour lequel nous avons voulu retrouver une sincérité comptable.

3.1.1.4 - Les produits des domaines (-19,76 %)

Produits services des domaines et ventes diverses	Réalisé en 2014	Réalisé en 2015	Évolution 2014/2015	Évolution 2014/2015 en %
Redevance occupation domaine public dont :	967 513,90 €	858 961,75 €	-108 552,15 €	-11,22 %
<i>Redevance occupation domaine public - autres droits de stationnement et de location</i>	891 518,18 €	701 541,75 €	-189 976,43 €	-21,31 %
<i>Autres (redevances, contributions, locations...)</i>	75 995,72 €	157 420,00 €	81 424,28 €	107,14 %
Travaux (CFR)	1 829,71 €	3 391,23 €	1 561,52 €	NS
Prestations de services (Repas Nexter, Archives...)	57 936,84 €	53 209,43 €	-4 727,41 €	-8,16 %
Vente de marchandises (régie Archives)	3 006,27 €	2 887,61 €	-118,66 €	-3,95 %
Autres produits sur domaine public dont :	4 097 137,91 €	3 195 557,00 €	-901 580,91 €	-22,01 %
<i>Autres produits annexes (As. Collectif, MAGE, régie recette...)</i>	104 430,18 €	92 934,38 €	-11 495,80 €	-11,01 %
<i>Remboursement de frais par les budgets annexes (Nançay, Pépinière, AD2T...)</i>	499 751,36 €	303 660,57 €	-196 090,79 €	-39,24 %
<i>Remboursement de frais par tiers (loyers, services techniques régionaux mutualisés ancien EMOP, autres charges...)</i>	3 492 956,37 €	2 798 962,05 €	-693 994,32 €	-19,87 %
Total	5 127 424,63 €	4 114 007,02 €	-1 013 417,61 €	-19,76 %

Les produits des domaines sont en baisse de -19,76 € par rapport à 2014, avec notamment une baisse du montant perçu pour la redevance d'occupation du domaine public, ainsi qu'une baisse de -22,01 % sur les autres produits sur domaine public (remboursements de frais)

3.1.1.5 - Les produits exceptionnels (-15,54 %)

Les produits exceptionnels sont principalement constitués des cessions d'immobilisations, d'opérations de gestion, de remboursements de sinistres, et de produits divers, il s'élève à 1 327 834,62 € en 2015 soit une baisse de -15,54 % par rapport à 2014.

3-1-2 Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement s'élèvent à **323,29 M€** en mouvements réels soit un taux de réalisation de 97,65 %. Ce montant est supérieur de 0,25 % à celui de 2014, avec une variation différenciée selon les postes de dépenses.

3.1.2.1 - Les charges d'activité (+1,58 %)

Ces dépenses composées principalement des aides à la personne (APA, RSA, secours, bourses, ...), des frais de séjour et d'hébergement (aide sociale), des contributions obligatoires (dotations de fonctionnement des collèges, dotation SDIS,...) et des subventions et participations, ont une évolution de 1,58 % par rapport à 2014, passant de 205 266 264 € à **208 507 682 €** soit 3,2 M€ de hausse.

COMPTE 65 - AUTRES CHARGES d'ACTIVITES	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Évolution 2014/2015	Évolution 2014/2015 en %
Allocations RSA	49 977 238,22 €	52 902 849,00 €	2 925 610,78 €	5,85%
Contributions à fonds (FAJ-FSL-mesures d'accompagnement)	2 676 753,29 €	2 818 224,43 €	141 471,14 €	5,29%
Diverses charges d'activités - Insertion	136 327,23 €	51 511,36 €	- 84 815,87 €	-62,21%
Participations (PDI-CDDI-CUI)	3 903 345,93 €	3 932 469,88 €	29 123,95 €	0,75%
Subventions diverses et remises gracieuses	- €	372 787,62 €	372 787,62 €	NS
Divers	95 710,11 €	236 870,22 €	141 160,11 €	147,49%
INSERTION	56 789 374,78 €	60 314 712,51 €	3 525 337,73 €	6,21%
Allocations PA dont :	34 683 034,96 €	35 091 583,35 €	408 548,39 €	1,18%
<i>APA</i>	<i>33 915 985,53 €</i>	<i>34 437 030,97 €</i>	<i>521 045,44 €</i>	<i>1,54%</i>
<i>Maintien à domicile et placement familial</i>	<i>767 049,43 €</i>	<i>654 552,38 €</i>	<i>- 112 497,05 €</i>	<i>-14,67%</i>
Hébergement PA	12 252 747,48 €	12 694 614,75 €	441 867,27 €	3,61%
Diverses charges d'activités - Gérontologie	3 416,48 €	4 321,37 €	904,89 €	26,49%
Contributions obligatoires	180 266,00 €	171 803,00 €	- 8 463,00 €	-4,69%
Participations	- €	- €	- €	0,00%
Subventions	84 610,05 €	67 161,70 €	- 17 448,35 €	-20,62%
GERONTOLOGIE	47 204 074,97 €	48 029 484,17 €	825 409,20 €	1,75%
Allocations PH (maintien à domicile + prestations hors participation)	14 843 132,03 €	14 985 359,98 €	142 227,95 €	0,96%
- dont ACTP	3 564 145,07 €	3 357 800,35 €	- 206 344,72 €	-5,79%
- dont PCH	9 605 541,00 €	9 937 593,70 €	332 052,70 €	3,46%
- dont divers PH	1 673 445,96 €	1 689 965,93 €	16 519,97 €	0,99%
Hébergement PH	30 663 255,22 €	31 001 509,94 €	338 254,72 €	1,10%
Diverses charges d'activités - Handicap	- €	- €	- €	NS
Participations	- €	- €	- €	NS
Subventions	1 520 151,15 €	1 616 504,65 €	96 353,50 €	6,34%
HANDICAP	47 026 538,40 €	47 603 374,57 €	576 836,17 €	1,23%

COMPTE 65 - AUTRES CHARGES d'ACTIVITES	Réalisé 2014	Réalisé 2015	Évolution 2014/2015	Évolution 2014/2015 en %
Enfance - aide à la personne	3 063 982,81 €	2 721 073,51 €	- 342 909,30 €	-11,19%
- Dont allocations	2 222 379,95 €	1 975 764,11 €	- 246 615,84 €	-11,10%
- Dont autres (Secours, Cotisations pour compte de tiers)	841 602,86 €	745 309,40 €	- 96 293,46 €	-11,44%
Enfance - Hébergement, frais de déplacement, frais de séjour, scolarité + prévention spécialisée	8 443 555,62 €	7 477 780,31 €	- 965 775,31 €	-11,44%
Diverses charges d'activités - Enfance	- €	- €	- €	NS
Participations	11 467,63 €	11 005,67 €	- 461,96 €	-4,03%
Subventions	450 568,00 €	458 331,00 €	7 763,00 €	1,72%
Versement au budget CDEF	5 736 358,06 €	6 334 068,00 €	597 709,94 €	10,42%
ENFANCE	17 705 932,12 €	17 002 258,49 €	- 703 673,63 €	-3,97%
SDIS	13 946 118,00 €	13 900 000,00 €	- 46 118,00 €	-0,33%
Dotations fonctionnement collèges	5 648 931,96 €	5 492 850,13 €	- 156 081,83 €	-2,76%
Autres Aides à la personne	644 783,06 €	606 268,33 €	- 38 514,73 €	-5,97%
Autres Participations	2 193 396,82 €	2 039 225,31 €	- 154 171,51 €	-7,03%
Autres Subventions	11 085 613,64 €	10 631 551,18 €	- 454 062,46 €	-4,10%
Diverses autres charges d'activités 653 - 654 - 658 - 6558 PMI -	3 021 500,20 €	2 887 957,32 €	- 133 542,88 €	-4,42%
DIVERSES CHARGES D'ACTIVITE (par CDR)	36 540 343,68 €	35 557 852,27 €	- 982 491,41 €	-2,69%
TOTAL AUTRES CHARGES D'ACTIVITE	205 266 263,95 €	208 507 682,01 €	3 241 418,06 €	1,58%

↳ Les aides à la personne, les frais de séjour et d'hébergement

L'action sociale dont le Département est chef de file, regroupe quatre grands domaines d'intervention: l'insertion professionnelle au travers de la gestion du RSA, l'aide aux personnes âgées, l'aide à la famille et à l'enfance et l'aide aux personnes handicapées.

- **Pour l'insertion** : 52,9 M€ d'allocations RSA ont été versées, soit une progression de 5,85 % entre 2014 et 2015 qui s'explique notamment par la revalorisation du RSA en janvier de 0,9 % et en septembre 2015 de 2 %. De plus le nombre d'allocataires payés en décembre 2015 (socle et socle + activité) a augmenté de 3,46 % par rapport à décembre 2014.
- **Pour les personnes âgées** : les dépenses qui constituent le deuxième poste d'action sociale départementale, sont en augmentation de 1,75 %. L'allocation APA a augmenté de 1,54 % soit une dépense de 34,437 M€. Le nombre d'allocataires de l'APA à domicile était de 4196 soit une diminution de 0,97 % par rapport à 2014. Concernant l'APA en établissement le nombre de bénéficiaires était de 3571 au 31 décembre 2015 contre 3544 personnes au 31 décembre 2014. Concernant l'hébergement des personnes âgées la dépense constatée est 12,69 M€ en 2015, soit une augmentation de 3,61 %. Le nombre de bénéficiaires de l'aide sociale hébergement était de 548 personnes au 31 décembre 2015 (606 en 2014) soit une diminution de 9,57 %.

- **Pour les personnes handicapées** : La dépense évolue de 1,23 % et se compose de la PCH pour 9,9 M€ soit une augmentation de 3,46 % et un nombre de bénéficiaires en décembre 2015 de 1311 contre 1296 personnes (adultes et enfants) en décembre 2014, soit une augmentation de 1,16 %.

Le montant moyen payé pour les prestations mensuelles a baissé de 1,36 % par rapport à 2014 (593€ en moyenne sur l'année 2015) tout comme les prestations versées ponctuellement qui ont tendance à baisser également, de 1 139 € en moyenne par personne et par an en 2014 à 952 € en 2015.

L'hébergement PH a augmenté de 1,10 % soit 31 M€, pour 859 bénéficiaires contre 886 au 31 décembre 2014. Les charges du GIP de la Maison Départementale pour Personnes Handicapées (MDPH), refacturées par le Conseil départemental, et les apports constitutifs s'élèvent à 3,512 M€ en hausse de 8,73 % par rapport à 2014.

- **Pour la famille et l'enfance** : les dépenses 2015 s'élèvent à 17 M€ soit une diminution de -3,97 %. Pour 2015, le versement de la dotation globale au Centre Départemental de l'Enfance et de la Famille est de 6 334 068 €.

3.1.2.2 - Les diverses contributions obligatoires

La contribution obligatoire versée aux services d'incendie et de secours (SDIS) s'élève à 13,9 M€ en 2015, soit une baisse de -0,33 % par rapport à 2014.

Les contributions obligatoires concernent également les dotations de fonctionnement versées aux collèges dont le montant s'élève à 5,49 M€ soit une baisse de -2,76 %.

En matière de fonds sociaux (FSL et FAJ), la charge du Conseil départemental a augmenté de 5,29 % par rapport à 2014.

3.1.2.3 - Les subventions et participations

Alors que le montant des participations en 2015 (concernant l'insertion, l'enfance et autres domaines) atteint 6 M€ soit une diminution de -3,97 %, celui des subventions de fonctionnement est en très légère hausse de +0,04 % en 2015, atteignant un montant de 13,1M€.

3.1.2.4 - Les charges financières (- 0,76 %)

Les charges financières, correspondant aux intérêts de la dette, s'élèvent à 6,39 M€ en 2015, en diminution de 0,76 % par rapport à l'an dernier.

3.2 - La dette et la détermination de l'autofinancement

3.2.1 - L'autofinancement brut

Constituée par le solde de l'exécution des recettes et des dépenses de gestion, l'épargne de gestion s'élève à **21,16 M€** contre 32,87 M€ en 2014 soit une diminution de -35,64 % compte tenu des facteurs d'évolution précédemment décrits. Cette épargne de gestion doit être corrigée :

- Du résultat financier (produits financiers - intérêts) - 6 279 422,68 €
- Du résultat exceptionnel 1 009 226,67 €

L'autofinancement brut s'établit en 2015 **16 771 070,04 €** contre 26 110 260,80 € en 2014 soit une baisse conséquente de - 35,77 %.

L'autofinancement brut, après remboursement de la dette en capital, implique un autofinancement net négatif de - 3,9 M€, soit une diminution de -156,84 %. Cette dégradation sévère de l'autofinancement est une première pour le département.

Autofinancement 2015	Compte administratif 2014	Compte administratif 2015	% 2014/2015
Recettes de gestion	346 923 621,48 €	337 737 552,63 €	-2,65%
Dépenses de gestion	314 053 101,88 €	316 580 876,58 €	0,80%
Résultat courant non financier ou épargne de gestion :	32 870 519,60 €	21 156 676,05 €	-35,64%
Recettes financières	94 520,55 €	107 051,46 €	13,26%
Charges financières (1)	6 435 063,39 €	6 386 474,14 €	-0,76%
Résultat financier :	- 6 340 542,84 €	- 6 279 422,68 €	-0,96%
Recettes exceptionnelles (2)	1 561 435,20 €	1 326 146,37 €	-15,07%
Charges exceptionnelles	1 703 561,16 €	316 919,70 €	-81,40%
Résultat exceptionnel :	- 142 125,96 €	1 009 226,67 €	-810,09%
Recettes sur provisions et transferts de charges	22 410,00 €	884 590,00 €	NS
Dépenses sur provisions et transferts de charges	300 000,00 €	- €	-100,00%
Autofinancement brut ou Epargne brute :	26 110 260,80 €	16 771 070,04 €	-35,77%

(1) Intérêts de la dette

(2) Indemnités sinistres

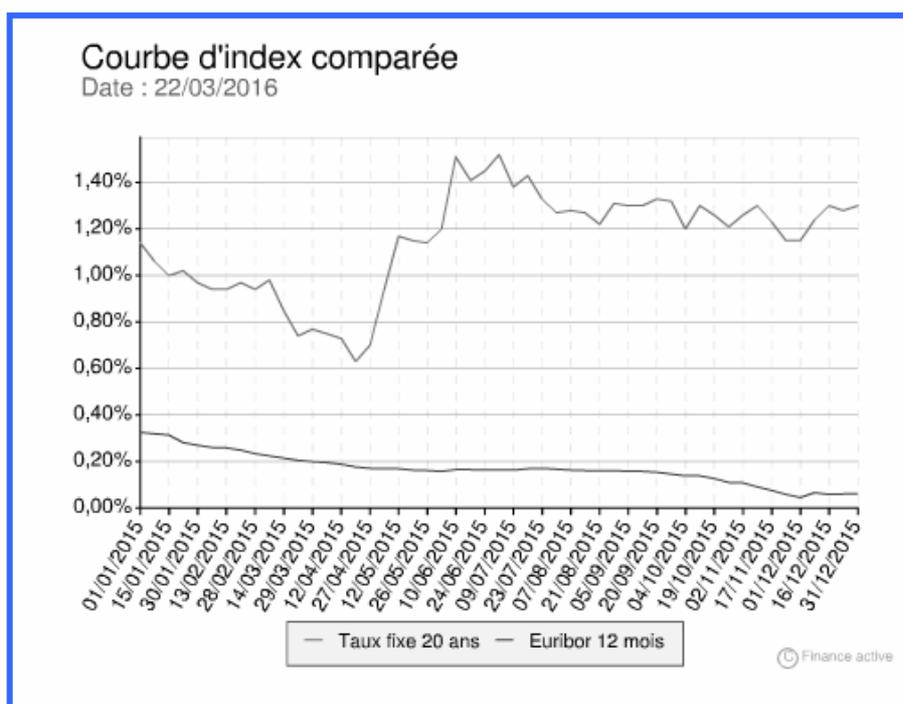
3.2.2 - La dette

FOCUS NATIONAL

« En 2015, les collectivités locales ont continué de bénéficier d'une offre de crédit abondante.

L'assouplissement des conditions de crédit s'est ainsi poursuivi par le jeu de cette concurrence, se traduisant notamment, par des taux d'emprunt les plus faibles historiquement, 1,75% en moyenne, selon la dernière édition de l'Observatoire Fian Active créée par la société du même nom, spécialisée en gestion de la dette.

A ce titre, le graphique ci-dessous souligne la faiblesse des taux bancaires actuels à court et long termes ».



↪ La courbe d'index comparée : l'année 2015, illustre le niveau toujours très bas des taux d'intérêts (inférieur à 1,5 %).

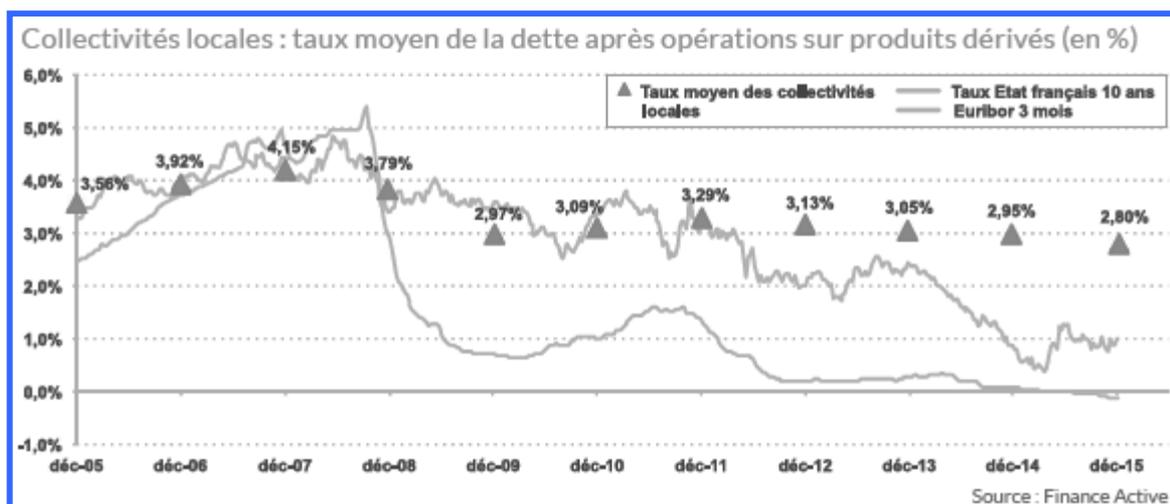
↪ Les taux à long terme (fixe 20 ans), toujours bas, ont augmenté à partir de mai 2015.

↪ Les taux à court terme (euribor 12 mois), inférieurs à 0,4 %, ont poursuivis leur tendance baissière au cours de l'année."

FOCUS NATIONAL

« Cette situation est favorisée par les taux négatifs d'une politique monétaire de plus en plus expansionniste pratiqués par la Banque centrale européenne (BCE), comme illustre deuxième graphique ci-dessous « collectivités locales : taux moyen de la dette après produits dérivés ». Le programme d'achat d'actifs mis en place par cette dernière, ainsi que la concurrence entre les sources de financement et les banques entre elles, engendrant un excès de l'offre par rapport à la demande, explique Finance Active dans l'étude qu'elle vient de rendre publique.

A noter que cette dynamique concurrentielle retrouvée a du mal à faire oublier que le marché reste dominé par les banques publiques que sont la Banque européenne d'investissement (BEI), la Caisse des dépôts et consignations (CDC) et sa filiale, l'Agence française de développement (SFIL) ».



Au 31 décembre 2015, c'est une dette simple bénéficiant d'un coût très attractif. Elle est composée de 62 emprunts dont 6 revolving (emprunt à long terme pouvant fonctionner, sauf en fin d'année, comme une ligne de trésorerie), contractés auprès de 6 groupes bancaires, pour un capital restant dû de 252 031 331,80 € tous budgets confondus, avec un taux d'intérêt moyen annuel de 2,44 %, en baisse de 22 points de base par rapport à l'an dernier et contre 2,80 % pour le panel des collectivités locales de Finance Active, pour une durée résiduelle de 13 ans et 2 mois.

- L'annuité de la dette s'élève à : **21,05 M€**
- Dont budget principal (amortissement du capital) : **20,68 M€**
- Dont budgets annexes (Laboratoire – Centre départemental l'enfance- Centre fonctionnel de la route) : **0,37 M€**

Caractéristiques de la dette	2014	2015
<i>Remboursement en capital</i>	19 233 994 €	20 679 336 €
<i>Intérêts</i>	5 905 191 €	5 892 928 €
Total annuité du budget principal	25 139 185 €	26 572 264 €
<i>Remboursement en capital</i>	1 029 175 €	375 502 €
<i>Intérêts</i>	108 065 €	87 592 €
Total annuité des budgets annexes	1 137 240 €	463 094 €
Annuité totale de la dette	26 276 425 €	27 035 358 €
<i>Emprunts mobilisés</i>	29 361 268 €	26 873 737 €
<i>Encours de dette (tous budgets)</i>	246 212 433 €	252 031 332 €
<i>Variation de l'encours de la dette</i>		5 818 899 € (soit + 2,36%)
<i>Taux moyen</i>	2,66 %	2,44%

La répartition entre les emprunts s'effectue comme suit au 31 décembre 2015 :

- ↳ 55 % sont à taux fixe, ces emprunts offrent une bonne vision et sécurisent l'encours de la dette en offrant une stabilité du taux payé,
- ↳ 45 % sont à taux variable, ces emprunts offrent souplesse et améliorent le taux moyen.

Le Conseil départemental ne détient pas d'emprunts structurés dit « toxiques »

3.2.3 - L'autofinancement net (épargne disponible)

Élément le plus important du financement de la section d'investissement, l'autofinancement net s'élève à :

○ Autofinancement brut	16 768 565 €
○ Remboursement de la dette en capital	- 20 679 336 €
○ Autofinancement net	- 3 908 266 €

L'épargne nette disponible, ou capacité d'autofinancement disponible exprime la capacité du département du Cher à financer une partie de ses investissements grâce à son épargne.

Contrairement à l'épargne brute restée fragile, l'épargne nette se dégrade fortement et s'explique par un endettement constant du département pour financer ses projets d'investissement, ce qui a fortement pénalisé ses marges de manœuvre. L'endettement a été générateur de montants de capital à rembourser de plus en plus importants au fil des années.

En 2014, le taux d'épargne nette de 2,3 % des recettes réelles de fonctionnement, ration inférieur à la moyenne nationale des départements de même strate qui s'élève à 6,7%. (Source : rapport audit Klopfer).

En 2015, l'épargne nette devient négative à hauteur de -3,9 M€, compte tenu d'un montant de remboursement de la dette en capital supérieur à celui de l'autofinancement brut.

3. 3. Section d'investissement

Pour financer ses investissements, le Département peut combiner plusieurs solutions (l'autofinancement de l'année, les dotations et subventions d'équipement, l'emprunt).

3 .3.1 Dépenses directes d'investissement

Ces dépenses comprennent :

- Les dépenses directes d'investissement (acquisitions mobilières et immobilières, travaux neufs, grosses réparations),
- Les subventions d'équipements départementaux et non départementaux versées,
- Les immobilisations financières.

Les dépenses directes d'investissement (tous budgets) en 2015 s'élèvent à 36,29 M€, diminuant d'un quart par rapport à 2014, ce qui porte à 111,48 € la dépense par habitant. Leur taux de réalisation représente 74,43 %.

Évolution des dépenses d'investissements directs (Hors gestion de dette)

	2014	2015	Évolution 2014/2015
Total des investissements directs (tous budget)	48 355 425 €	36 293 914 €	-24 94 %
<i>En € /habitant</i>	<i>148,53 €</i>	<i>111,48 €</i>	<i>-24,94 %</i>
Équipements départementaux dont :	30 783 976 €	25 028 734 €	-18,70 %
<i>Budget principal</i>	<i>29 126 797 €</i>	<i>23 794 115 €</i>	<i>-17,02 %</i>
<i>Budgets annexes</i>	<i>1 657 179 €</i>	<i>1 234 619,10 €</i>	<i>-25,50%</i>
Équipements non départementaux	16 307 464 €	10 398 588 €	-36,23 %

Immobilisations financières *	1 263 985 €	866 592 €	-31,44%
-------------------------------	-------------	-----------	---------

* Les immobilisations financières sont principalement des avances remboursables

3.3.1.1 - LES EQUIPEMENTS DEPARTEMENTAUX (-17,02 %)

Les équipements départementaux (avec budgets annexes) sont d'environ 25 M€ (contre environ 31 M€, en 2014), et représentent 68,96 % du total des dépenses directes d'investissement. Leur taux de réalisation est de 75,92 %.

Les actions qui ont pu être menées en 2015 l'ont été dans les domaines suivants :

- Direction des routes : 16,7 M€
- Direction du patrimoine immobilier : 6,3 M€
- Direction des systèmes d'information et TIC : 2,2 M€

1 - Programme d'aménagement routier :

Le programme d'aménagement routier a été concerné par **16 733 151 €** d'investissements (y compris fond de concours et crédits de reports 2014), soit :

- **Rocade nord-est de Bourges :** 2 219 424 €
- **Rocade nord-ouest de Bourges :** 398 177 €
- **Réseau principal dont :**
 - Renforcement RD 234 Brinon-sur-Sauldre 639 464 €
 - RD 2020 Aménagement complémentaire du demi-échangeur Massay 338 108 €
 - **Travaux sur le réseau d'intérêt régional dont :**
 - RD 940 – Aubigny-sur-Nère - Déviation barreau Sud et études 655 494 €
 - **Renforcements de chaussées dont :**
 - Routes départementales suivantes :
 - RD 940 – St Martin d'Auxigny Le Pic PR 67+275 au PR 72+785 228 027 €
 - RD 107 - Le Subdray / La Chapelle St Ursin PR 3+600 au PR 7+400 219 545 €
 - RD 40 - Cours les Barres PR 26+200 au PR 27+840 199 858 €
 - RD 951 - La Buse Ardenais Loye sur Arnon PR 11+000 au PR 15+000 196 404 €
 - RD 920 - Herry PR 13+000 au PR 17+400 169 090 €
 - Route départementale 2076 :
 - RD 2076 de Sancoins à La Chaussée du PR 12+710 à 38+810 161 243 €
 - RD 2076 - Thénioux Accès Bernardy Chimie 146 139 €
 - RD 2076 - Mehun sur Yèvre PR 77+000 au PR 78+382 100 000 €
 - RD 2076 - traverse de Vierzon PR 94+855 au PR 95+990 80 352 €

- Route départementale 2144 :

RD 2144 - Uzay-Chavannes-Levet PR 26+500 au PR 34+000 500 770 €

• **Améliorations de la résistance mécanique de la chaussée dont :**

RD 926 - carrefour RD 182 - RD 29 PR 55+289 au PR 63+074 291 210 €

RD 26 - Nérondes Torteron PR 0 au PR 10+500 149 160 €

RD 34 – Dun sur Auron – Chalivoy Milon PR17+356 A PR 31+480 129 607 €

RD 12 RN 151 - Villabon PR 48+593 au PR 53+090 128 402 €

RD 7 - Villegenon – La Chapelotte PR 18+489 au PR 27+820 127 193 €

RD 944 – Bourgneuf Allogny PR 42+325 au PR 47+010 124 679 €

RD 11 – Menetou-Salon - Henrichemont PR 12+345 au PR 20+000 120 189 €

RD 79 – Sainte Montaine - Clémont PR 33+943 au PR 41+580 104 985 €

• **Traversées d'agglomérations dont :**

RD 920 – La Guerche sur l'Aubois PR 56+362 au PR 57+913 271 674 €

RD 2076 – Blet PR 26+150 au PR 26+850 158 864 €

RD 183 - Sancerre Chavignol PR 2+590 à PR 3+666 153 139 €

RD 976 - Nérondes PR 20+450 au PR 21+230 138 353 €

RD 12 - Les Aix d'Angillon route de Rians PR 37+170 au PR 38+230 134 184 €

RD 920 – Le Chautay PR 53+305 au PR 54+050 133 422 €

• **Ouvrages d'art dont :**

RD 926 - OA de La Chapelle d'Angillon - ouvrage sur la petite Sauldre 261 046 €

RD 30 - Saint Laurent : ouvrage sur le Barangeon 112 807 €

RD 2076 – Mehun sur Yèvre Mur de soutènement 85 230 €

Grosses réparations sur divers ouvrages d'art 500 458 €

• **Le réseau secondaire dont :**

RD 35 PR 19+285 au PR 25+986 Châteauneuf sur Cher / Lapan 247 561 €

RD 30 PR 34+330 à PR 35+750 Presly 126 644 €

RD 79 PR 14+184 au PR 17+084 Neuvy sur Barangeon RD 29^E 115 979 €

RD 20 PR 37+800 au PR 39+221 Traversée Achères 91 171 €

• **Autres divers aménagements routiers :**

6 775 099 €

2 - Programme de travaux dans les bâtiments :

Le montant des dépenses réalisées en 2015 s'élève à environ **6 302 777 €** dont vous trouverez ci-dessous les principales opérations réalisées par domaine.

➤ **BUDGET PRINCIPAL: 6 187 101 €**

• **Pour le domaine social : 280 380 €**

- La création d'un lieu de visites médiatisées à Vierzon,
- L'aménagement de la salle 41 à la DSCS

- La création d'un local archives au centre médico-social du Châtelet,
- Divers travaux dans les bâtiments sociaux (remplacement de sols, signalétique).
- **Pour le domaine des centres de gestion de la route : 86 334 €**
 - Divers travaux dans les centres de gestion de la route et les centres d'exploitation casiers à matériaux, mise aux normes de locaux, réfection de vestiaires et bureaux).
- **Pour le domaine de l'administration générale et diverses résidences : 846 972 €**
 - Amélioration des performances énergétiques,
 - Contrats de chauffage,
 - Travaux de câblage informatique,
 - Travaux de sécurité incendie,
 - Mise en sécurité d'une cage d'escalier à l'Hôtel du Département,
 - Changement d'huisseries sur la façade Marcel Plaisant à l'Hôtel du Département,
 - Acquisition de matériel et outillage techniques,
 - Études générales et diagnostics,
 - Différents travaux d'aménagement de locaux pour les services du Conseil départemental.
- **Pour le domaine de l'enseignement supérieur : 262 118 €**
 - Première tranche de restructuration de locaux pour le pôle de formations sanitaires et sociales.
- **Pour le domaine de l'Éducation : 3 545 847 €**
 - Réfection de pôles vie scolaire, infirmerie, administration,
 - Travaux de grosses réparations sur l'ensemble des établissements,
 - Amélioration thermique et énergétique, les contrats de chauffage,
 - Accessibilité pour les personnes à mobilité réduite,
 - Sécurité incendie,
 - Suppression des matériaux amiantés,
 - Début des travaux de rénovation de la demi-pension du collège Littré à Bourges, la reprise des études de maîtrise d'œuvre et le démarrage des travaux de construction du collège de Sancerre.
- **Pour le domaine Tourisme : 262 217 €**
 - **Pour la base de loisirs de Goule : 17 467 €**
Travaux de grosses réparations ainsi que la sécurisation du balcon de la salle polyvalente,
 - **Pour le pôle du cheval et de l'âne : 236 724 €**
Travaux concernant la création d'une zone aqualudique,
Travaux de grosses réparations sur différents bâtiments du site,
 - **Pour le domaine Culture : 903 233 €**
Abbaye de Noirlac : fin des travaux liés à l'aménagement des corps de ferme en lieu d'artistes, le démarrage des travaux d'aménagement de bâtiments pour l'accueil des artistes.

➤ **POUR LES BUDGETS ANNEXES: 115 676 €**

• **Le centre départemental de l'enfance et de la famille: 76 211 €**

- Réfection de la cuisine de la pouponnière, l'amélioration de la ventilation des chambres et la réfection de l'isolation extérieure d'un bâtiment au foyer de l'enfance d'Asnières,
- Divers travaux de grosses réparations sur l'ensemble des sites dépendant du CDEF.

• **Le centre de gestion des routes : 39 465 €**

3 - Programme des systèmes d'information et des nouvelles technologies de l'information et de la communication :

Le programme des systèmes d'information et des nouvelles technologies de l'information et de la communication en investissement est de : **2 189 033 €**

• **Pour les systèmes d'information un total de 525 132 € se décomposant**

comme suit :

- Infrastructures du système d'Information du CG18 2012-2014 : 126 892 € pour l'acquisition de serveurs, de licences, d'équipements réseaux haut débit,
- Projets Métiers 2012-2014 : **331 376 €** (dont 64 999 € au titre du Schéma directeur stratégique des systèmes d'Information 2015-2021) pour l'acquisition de licences des progiciels :
 - Passage à la version web des progiciels InterCert et InterSuivi pour le secteur social,
 - Refonte architecture technique ASTRE-RH pour la Direction des ressources humaines et des compétences,
 - Refonte architecture technique Grand Angle comptabilité pour la Direction de la stratégie financière et de l'exécution budgétaire,
 - Évolutions des modules SOLIS pour le secteur social,
 - Évolution du module de « gestion des marchés » de Grand Angle comptabilité pour la Direction de la stratégie financière et de l'exécution budgétaire,
 - Migration de version du système d'information géographique GEOMAP 2014,
 - Progiciel de « gestion d'activités » IG4 pour les directions des routes, bâtiments et informatique.
- Moyens des services 2012-2014 : 66 864 € pour le renouvellement des postes de travail, de téléphonie et ajouts.

- **Pour les technologies de l'information et de la communication un total de 1 663 901 € se décomposant comme suit :**
 - Projets hors subventions 2012-2014 : 1 218 € pour la dotation des nouveaux équipements dans le cadre du fonctionnement du mobile multimédia et des espaces publics numériques,
 - Subventions Projets TIC (dépenses) : 62 683 € pour régularisation suite à subvention revue à la baisse par la Région sur le projet Internet pour Tous,
 - Mise en œuvre du SDTAN- FTTH (Fiber to the Home) 2014-2024 : 1 600 000 €.

3.3.1.2 - LES EQUIPEMENTS NON DEPARTEMENTAUX (-36,23 %)

Le taux de réalisation de ces dépenses s'établit à 70,68 %, pour un montant de 10,4 M€, qui concernent les subventions aux autres collectivités, organismes privés ou publics ainsi que les subventions scolaires. Ces derniers représentent 28,65 % du total des équipements.

3.3.1.3 - LES IMMOBILISATIONS FINANCIERES

Les immobilisations financières s'élèvent à 0,87 M€, en diminution de -31,44 % par rapport à 2014. Il s'agit essentiellement des versements de 2015 pour :

- Avances remboursables à hauteur de 422 452 € en économie et 20 000 € en environnement,
- Créances sur des particuliers pour 400 000 € pour le développement du territoire,
- Prêts remboursables au personnel pour 22 040 €,
- Dépôts et cautionnement pour loyer pour 1 200 €.

3.3.2 - Recettes d'investissement (hors dette)

Composées en partie des subventions d'investissement reçues, des recettes d'immobilisations en cours et des autres recettes financières (hors dette), elles s'élèvent à 11,39 M€, soit une baisse de - 10,42 % par rapport à 2014.

Elles sont réparties comme suit :

- ↳ Les subventions d'investissement enregistrent une baisse de -12,26 % par rapport à 2014, passant de 8 068 966 € en 2014 à **7 079 485 €** en 2015.

Pour information :

- Le fonds de compensation de la TVA (**FCTVA**), est à hauteur de **3 536 878 €**, avec un taux de réalisation de 99,53 %, par rapport aux prévisions 2015, il reste stable par rapport à 2014 (-34 137,61 €),
 - La dotation globale d'équipement, avec un montant perçu de 1 288 479,27 €, et un taux de réalisation de 85,90 % par rapport aux prévisions 2015, diminue de - 348 840,86 € par rapport à 2014.
- ↪ Les immobilisations en cours pour un montant de **125 795,93 €** en 2015 (-71,14 % par rapport à 2014),
- ↪ Les subventions d'équipement reçues pour **75 562,94 €** en 2015 (-27,60 % par rapport à 2014),
- ↪ Les dotations et fonds divers pour **3 603 545,51€** (+0,91 % par rapport à 2014),
- ↪ Les autres immobilisations financières (remboursement d'avances versées) pour **502 125,94 €** (+0,80 % par rapport à 2014).

3.4 Le résultat de l'exercice et le résultat cumulé

Le résultat cumulé excédentaire de la section fonctionnement pour l'exercice 2015, s'élève à 15 372 724,47 €, et le solde d'exécution (avec les restes à réaliser) est de 15 587 431,41 €.

Le solde d'exécution (avec les restes à réaliser) de l'investissement est déficitaire de – 1313 935,52 €.

Le résultat global de l'exercice 2015 est de 3,36 M€ dont un excédent de 6,4 M€ pour la section d'investissement et un déficit de 3 M€ pour la section de fonctionnement.

Avec les RAR, le résultat budgétaire cumulé est de 14,27 M€ toutes sections confondues.

BUDGET PRINCIPAL	Résultats budgétaires de l'exercice		
	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total budgétaire
Titres émis (a)	97 839 516,29 €	349 500 806,86 €	447 340 323,15 €
Mandats émis (b)	91 397 489,57 €	352 585 495,65 €	443 982 985,22 €
Résultat N (c) = (a-b)	6 442 026,72 €	-3 084 688,79 €	3 357 337,93 €
Résultat N-1 (d)	-4 962 296,12 €	18 457 413,26 €	13 495 117,14 €
Résultat cumulé N (e) = (c+d)	1 479 730,60 €	15 372 724,47 €	16 852 455,07 €
Restes à réaliser recettes (f)	2 721 327,16 €	1 006 400,08 €	3 727 727,24 €
Restes à réaliser dépenses (g)	5 514 993,28 €	791 693,14 €	6 306 686,42 €
Solde RAR (h)	-2 793 666,12 €	214 706,94 €	-2 578 959,18 €
Résultat avec RAR (i) = (e+h)	-1 313 935,52 €	15 587 431,41 €	14 273 495,89 €

Le sur-emprunt avec un résultat d'investissement à 1,5 M€ s'explique par des réalisations de consommations à hauteur 64 %, en forte baisse par rapport à la moyenne des années précédentes qui est située aux alentours de 85 %. Pour cette année, cet excédent d'investissement sera utilisé pour financer en partie les RAR qui sont en augmentation.

Les prévisions de consommation des crédits d'investissement seront à affiner de façon transversale sur les prochains exercices, afin de mobiliser le juste niveau d'emprunt.

Le résultat cumulé total sans les RAR est de 16,85 M€, avec un résultat cumulé de fonctionnement de 15,37 M€.

CONCLUSION

Je vous saurais gré de bien vouloir délibérer sur le compte administratif 2015 du budget principal, et constater la conformité des résultats de l'année avec ceux du compte de gestion de M. le payeur départemental qui s'établit comme suit :

BUDGET PRINCIPAL	Résultats budgétaires de l'exercice		
	Section d'investissement	Section de fonctionnement	Total des sections
Recettes			
Prévisions budgétaires totales	144 466 953,35 €	370 499 507,24 €	514 966 460,59 €
Titres de recettes émis	97 839 516,29 €	356 906 237,12 €	454 745 753,41 €
Réductions de titres	0,00 €	7 405 430,26 €	7 405 430,26 €
Recettes nettes	97 839 516,29 €	349 500 806,86 €	447 340 323,15 €
Dépenses			
Autorisations budgétaires totales	144 466 953,35 €	370 499 507,24 €	514 966 460,59 €
Mandats émis	91 814 988,51 €	371 655 373,02 €	463 470 361,53 €
Annulations de mandats	417 498,94 €	19 069 877,37 €	19 487 376,31 €
Dépenses nettes	91 397 489,57 €	352 585 495,65 €	443 982 985,22 €
Résultat de l'exercice :			
Excédent	6 442 026,72 €		3 357 337,93 €
Déficit		-3 084 688,79 €	

Le président,

Michel AUTISSIER